

P S A B A N Q U E F R A N C E

STELLANTIS



| RAPPORT
SEMESTRIEL
2021

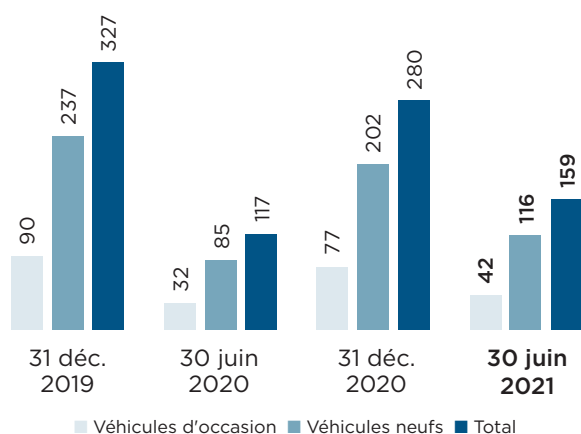
SOMMAIRE

Chiffres clés au 30 juin 2021	1
1 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	3
1.1 Activités du groupe PSA Banque France	4
1.2 Analyse des résultats opérationnels	12
1.3 Situation financière	16
1.4 Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III	20
1.5 Gouvernement d'entreprise – Renseignements à caractère général concernant PSA Banque France	44
2 COMPTES SEMESTRIELS 2021 CONSOLIDÉS RÉSUMÉS	53
2.1 Bilan consolidé	54
2.2 Compte de résultat consolidé	55
2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	56
2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés	57
2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés	58
2.6 Notes aux états financiers consolidés	59
2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	87
Déclaration de la personne responsable du rapport semestriel 2021	88

CHIFFRES CLÉS AU 30 JUIN 2021

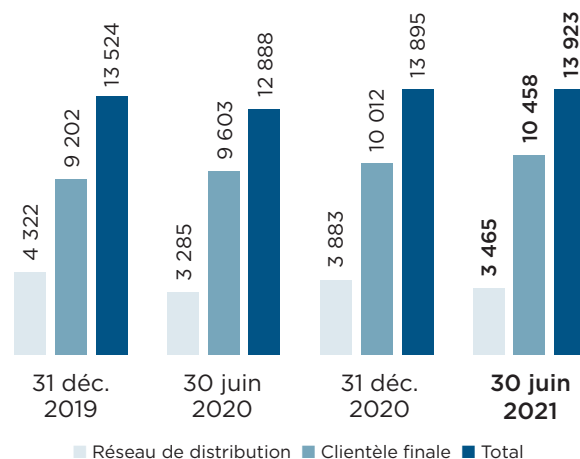
ÉVOLUTION DES VÉHICULES FINANCÉS À LA CLIENTÈLE FINALE

(en milliers de véhicules)



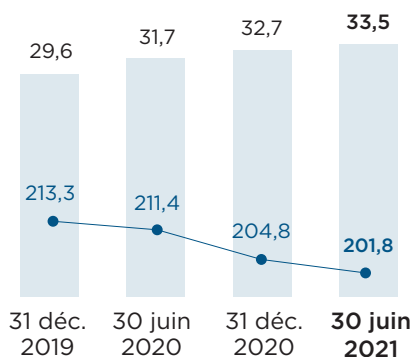
ÉVOLUTION DES ENCOURS DE FINANCEMENTS CLIENTÈLE FINALE ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION

(en millions d'euros)

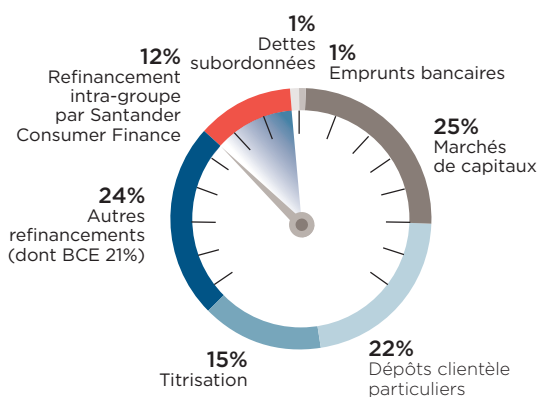


TAUX DE PÉNÉTRATION FINANCEMENTS ET SERVICES

(en % des ventes de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS / en % des contrats de financement)

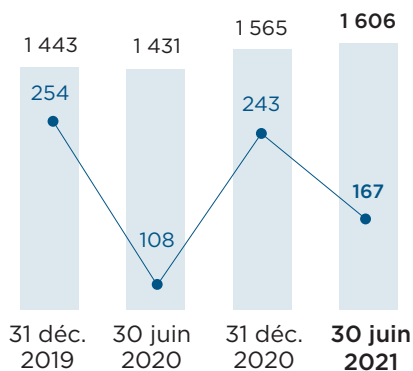


SOURCES DE REFINANCEMENT AU 30 JUIN 2021



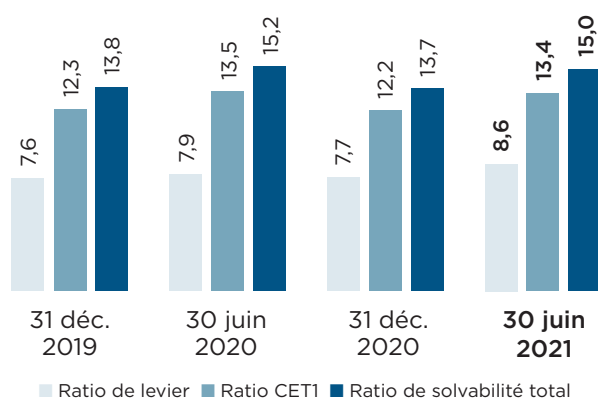
CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)



RATIOS DE CAPITAL

(en %)





1

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

1.1 ACTIVITÉS DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE	4	1.4 ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER III	20
1.1.1 Résumé des informations financières	4	1.4.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	22
1.1.2 Activités du groupe PSA Banque France	5	1.4.2 Ratio de levier	31
1.2 ANALYSE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS	12	1.4.3 Risque de crédit	35
1.2.1 Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS	12	1.4.4 Informations relatives au risque de liquidité	38
1.2.2 Activité commerciale du groupe PSA Banque France	12	1.4.5 Informations relatives au risque de taux d'intérêt	40
1.2.3 Résultats des opérations	14	1.4.6 Informations relatives aux expositions faisant l'objet de mesures appliquées en réponse à la pandémie de Covid-19	41
1.3 SITUATION FINANCIÈRE	16	1.5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT PSA BANQUE FRANCE	44
1.3.1 Actifs	16	1.5.1 Présentation générale de PSA Banque France	44
1.3.2 Dépréciations sur créances douteuses	16	1.5.2 Actionnariat - structure du capital social	44
1.3.3 Politique de refinancement	17	1.5.3 Conseil d'Administration et organes de direction	45
1.3.4 Sécurité de la liquidité	19	1.5.4 Information sur les organes de Direction Générale et d'administration	46
1.3.5 Notations de crédit	19	1.5.5 Responsables du contrôle des comptes	51

1.1 ACTIVITÉS DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE

1.1.1 Résumé des informations financières

Les informations financières présentées dans le présent rapport semestriel ont été préparées dans le respect des standards « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) adoptés par les pays membres de l'Union

européenne. Les comptes consolidés ont été revus au 30 juin 2021 par les commissaires aux comptes du groupe PSA Banque France, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	Variation en %
Produit net bancaire	294	274	+7,3%
Charges générales d'exploitation et assimilées	(83)	(82)	+1,2%
Coût du risque	(6)	(31)	(80,6%)
Résultat d'exploitation	205	161	+27,3%
Autre résultat hors exploitation	-	(5)	(100%)
Résultat avant impôts	205	156	+31,4%
Impôts sur les bénéfices	(38)	(48)	(20,8%)
RÉSULTAT NET	167	108	+54,6%

BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

Actif	30 juin 2021	31 décembre 2020	Variation en %
Caisse, banques centrales, CCP	1 200	487	+146,4%
Actifs financiers	44	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	719	964	(25,4%)
Prêts et créances sur la clientèle	13 923	13 895	+0,2%
Actifs d'impôts	3	4	(25,0%)
Autres actifs	314	307	+2,3%
Immobilisations corporelles	17	17	-
TOTAL DE L'ACTIF	16 221	15 674	+3,5%

Passif	30 juin 2021	31 décembre 2020	Variation en %
Passifs financiers	1	1	-
Dettes envers les établissements de crédit	4 609	4 937	(6,6%)
Dettes envers la clientèle	3 365	3 214	+4,7%
Dettes représentées par un titre	5 386	4 684	+15,0%
Passifs d'impôts	476	457	+4,2%
Autres passifs	622	661	(5,9%)
Dettes subordonnées	155	155	-
Capitaux propres	1 606	1 565	+2,6%
TOTAL DU PASSIF	16 221	15 674	+3,5%

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR SEGMENT DE CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	30 juin 2021	31 décembre 2020	Variation en %
Réseau de distribution	3 465	3 883	(10,8%)
Clientèle finale	10 458	10 012	+4,5%
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	13 923	13 895	+0,2%

1.1.2 Activités du groupe PSA Banque France

1.1.2.1 PRÉSENTATION

Banque PSA Finance, financière de STELLANTIS (après la fusion des groupes PSA et FCA réalisée en janvier 2021), spécialisée dans le financement automobile et Santander Consumer Finance, la filiale de Banco Santander spécialisée dans le crédit à la consommation, ont signé le 10 juillet 2014 un accord-cadre sur la constitution d'un partenariat bancaire qui portait sur 11 pays en Europe.

Ce partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance a pris la forme de sociétés communes constituées en 2015 en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Suisse, puis en 2016 en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Italie, aux Pays-Bas et en Pologne, ainsi que d'un partenariat commercial au Portugal depuis août 2015. Depuis 2020, la Suisse étant gérée à 100% par Santander Consumer Finance, le partenariat bancaire porte désormais sur 10 pays en Europe.

Le 2 février 2015, Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance, après avoir reçu l'autorisation de la Banque Centrale Européenne, le 28 janvier 2015, ont formalisé leur coopération pour réaliser conjointement des opérations bancaires en France au travers du groupe SOFIB dont la dénomination sociale a été changée en PSA Banque France le 18 juillet 2016.

A. Organisation

PSA Banque France est contrôlée à 50/50 par Banque PSA Finance et par Santander Consumer Banque, filiale en France de Santander Consumer Finance, et se trouve consolidée par intégration globale au sein du groupe Santander.

Le groupe PSA Banque France a été constitué en 2015 par le regroupement des activités de financement en France du Groupe PSA opérées par les sociétés CREDIPAR, CLV, SOFIRA et SOFIB. En mai 2015, la filiale CREDIPAR a absorbé l'entité SOFIRA.

La coopération avec Santander Consumer Finance dynamise les activités du groupe PSA Banque France grâce notamment à des offres financières plus compétitives réservées aux clients et aux réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS. Ces offres s'accompagnent d'une gamme complète d'assurances et de services permettant aux clients de bénéficier d'une offre globale et cohérente sur le lieu de vente des voitures. Le groupe PSA Banque France assure également aux réseaux de distribution des trois marques, le financement de leurs stocks de véhicules (neufs et d'occasion) et de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que celui du besoin en fonds de roulement.

PSA Banque France est un établissement de crédit et société mère à 100% de CREDIPAR qui possède elle-même 100% de CLV. L'ensemble des activités de financement est ainsi réalisé par PSA Banque France et ses filiales CREDIPAR et CLV.

STRUCTURE DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE



Le groupe PSA Banque France est implanté et exerce son activité sur l'ensemble du territoire français depuis son siège social, sis au 2-10, boulevard de l'Europe, Poissy (78300), et ses trois agences (Grand Paris, Lyon et Rennes).

B. Organisation de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance

La coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance s'organise au sein du groupe PSA Banque France au travers d'une gouvernance partagée.

La règle de gouvernance des comités mise en place dans le cadre de la coopération dans tous les domaines (commerce, risque, finance, etc.) est compatible avec le cadre réglementaire de la gouvernance d'entreprise.

C. Activités et stratégie

Fort de son modèle économique fondé sur sa proximité avec les trois marques Peugeot, Citroën et DS et leur réseau de distribution ainsi que du support financier du groupe Santander, le groupe PSA Banque France a démontré sa capacité à réagir efficacement dans le contexte de pandémie de Covid-19.

Les principaux leviers mis en œuvre par le groupe PSA Banque France sont :

- **une offre de solutions de financement élargie, structurée et différenciée.** Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS ainsi qu'à ceux de leurs clients. Une relation de proximité avec les réseaux commerciaux a permis au groupe PSA Banque France de développer des solutions de financement et des packages de services sur mesure pour répondre à leurs besoins. Depuis 2017, l'offre de PSA Banque France est proposée dans le réseau Aramis spécialiste de l'achat en ligne, par téléphone ou auprès de son propre réseau d'agences de véhicules neufs toutes marques ou de véhicules d'occasion reconditionnés. Aramis est une société du groupe STELLANTIS ;
- **une relation privilégiée avec les marques Peugeot, Citroën et DS et leurs réseaux de distribution.** Les solutions de financement, d'assurance et de services sont commercialisées par l'intermédiaire des réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS, avec une approche globale qui associe l'offre de financement à la vente du véhicule. Le taux de renouvellement d'un véhicule auprès de ces marques est habituellement plus élevé lorsque les clients financent leur véhicule via le groupe PSA Banque France. PSA Banque France adapte ses solutions suite à l'arrivée de modèles électrifiés au sein des gammes des marques ;
- **un système d'information performant intégré dans le point de vente qui va évoluer dans les mois à venir afin d'être au plus près des affaires en cours des réseaux.** Les systèmes d'information du groupe PSA Banque France sont intégrés à ceux des marques Peugeot, Citroën et DS, permettant ainsi aux distributeurs de ces marques de faire une proposition commerciale globale portant sur le véhicule, son financement et d'éventuels services accessoires. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de crédit directement chez le distributeur du véhicule ;
- **une offre d'assurances et de services diversifiée et à forte valeur ajoutée.** Les clients finaux ont à leur disposition différentes options d'assurances et de services liées au véhicule ou accessoires à son financement, proposées soit en même temps que les offres de financement, soit pendant la durée de détention du véhicule. L'idée d'une approche « *one-stop shopping* » est de rendre les financements, assurances et services globalement plus attractifs pour les clients. Cette offre prend en compte les évolutions du comportement du client vers plus de mobilité ;

■ **une exploitation optimale des outils digitaux au profit du parcours client et de la relation avec le point de vente.** Afin d'accompagner l'évolution du comportement des clients lors du choix du véhicule, le groupe PSA Banque France propose des solutions en ligne comme des calculateurs sur le site des marques et des réseaux de distribution. Est également proposée aux clients la possibilité d'acquiescer en ligne leur véhicule avec son financement tout en maintenant la relation avec le réseau. Dans le contexte de pandémie de Covid-19, STELLANTIS et le groupe PSA Banque France ont lancé pour la première fois en France en 2020 une solution complète de vente et de financement de véhicules neufs 100% en ligne. Les trois marques bénéficient de ce nouveau canal de distribution qui progresse ;

■ **une politique de refinancement diversifiée.** Le groupe PSA Banque France bénéficie des financements levés sur les marchés de capitaux (titres de créances négociables et émissions obligataires sous-programme EMTN), apportés par les opérations de titrisation de créances, de la collecte d'épargne grand public auprès de la clientèle française, d'un accès aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de lignes bancaires bilatérales, en complément du financement intra-groupe fourni directement par Santander Consumer Finance. Ce modèle a démontré sa résilience dans le contexte de pandémie de Covid-19 en continuant d'assurer des conditions de refinancement optimisées pour le groupe PSA Banque France.

Bien que bénéficiant pleinement de son statut de partenaire financier dédié de STELLANTIS, le groupe PSA Banque France opère selon une structure de management autonome qui vise au succès de ses activités tout en assurant un contrôle rigoureux de ses propres risques. La politique commerciale est quant à elle déterminée en lien étroit avec la stratégie marketing et commerciale des marques Peugeot, Citroën et DS.

Le système de gestion des actifs inclut une politique robuste d'acceptation des crédits accordés aux particuliers basée sur un score de crédit développé en interne, ainsi que sur des standards élevés d'analyse crédit pour le financement aux entreprises.

1.1.2.2 OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES

Le groupe PSA Banque France propose en France des offres de financement, d'assurances et de services ainsi que d'épargne grand public :

- **le financement à la clientèle finale représente 75% des encours de financement au 30 juin 2021.** L'offre aux particuliers et entreprises se compose d'un ensemble de solutions incluant des financements à crédit pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion, ainsi que des solutions de location avec ou sans option d'achat. L'année 2017 a vu la création de *Free2Move Lease* (F2ML), la structure de location longue durée (LLD) interne au groupe STELLANTIS qui s'inscrit dans sa politique globale de mobilité pour tous : *Free2Move*. PSA Banque France est un des piliers opérationnels et financiers de cette solution pour les entreprises de toutes tailles ; elle assure le montage financier des offres de services et assurances proposées par F2ML ainsi que l'animation sur le terrain et la gestion client. PSA Banque France continue d'enrichir son offre afin de s'adapter au nouveau comportement de ses clients particuliers et entreprises qui souhaitent des solutions globales de mobilité. La voiture est au centre de leur mobilité, mais elle doit faire partie de leur écosystème qui englobe tous les moyens de transport à disposition. PSA Banque France met en place des offres qui répondent à ce comportement nouveau ;
- **le financement au réseau de distribution représente 25% des encours au 30 juin 2021.** Des solutions de financement sont mises à la disposition des réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS afin de leur permettre de financer leur stock de véhicules neufs, de véhicules d'occasion et de pièces détachées, ainsi que leur besoin en fonds de roulement ou leurs investissements. La souplesse des solutions a permis au réseau de traverser la crise sanitaire dans les meilleures conditions ;
- **les assurances et les services.** Destinée à la clientèle finale, une gamme étendue de produits d'assurance et de services est proposée :
 - assurances liées au financement comme l'assurance décès-invalidité, l'assurance chômage, ou les assurances perte financière qui interviennent en cas de perte totale du véhicule financé,

A. Portefeuilles de crédits

Les activités de financement et le capital restant dû sur les prêts et créances sont analysés par portefeuille, en fonction du segment de clientèle :

- les activités de prêts à la clientèle finale représentent essentiellement des financements pour l'acquisition de véhicules par les particuliers, petites et moyennes entreprises et clients Corporate, à travers des solutions de financement à crédit ou de location ;
- les activités de prêts au réseau de distribution correspondent à des financements de stock de véhicules

B. Activités de financement de la clientèle finale

Le groupe PSA Banque France finance l'achat et la location avec ou sans option d'achat de véhicules neufs et d'occasion par une clientèle de particuliers et d'entreprises au travers des réseaux de concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Les solutions de financement proposées incluent des assurances et des services qui protègent le client et/ou son véhicule.

Le groupe PSA Banque France est aussi le partenaire financier exclusif du quadricycle Citroën AMI et le partenaire d'Aramis, réseau spécialiste de la vente de voitures neuves et d'occasion de STELLANTIS.

- assurances liées au véhicule telles que l'assurance automobile ou les extensions de garantie pour les véhicules neufs et d'occasion, des prestations d'assistance intégrant des solutions de mobilité ainsi que des services additionnels liés par exemple à la maintenance des véhicules et à l'offre de véhicules connectés.

Pour accompagner les entreprises, de nouvelles assurances sur leur activité (garanties sur matériel transporté ou perte d'exploitation) ont été mises en place en 2019. La solution « *Pay How You Drive* » est un véritable succès auprès des particuliers. Pour accompagner l'arrivée des nouveaux véhicules électriques, une solution d'épargne de jours de location de véhicule abondée par le groupe est proposée en option au contrat de financement : *Mobility pass*. Elle permet au client d'un véhicule électrique de louer un véhicule thermique pour de longs trajets pendant une période définie.

L'ensemble de l'offre produits et services évolue afin d'accompagner la volonté de STELLANTIS d'élargir sa gamme de véhicules électrifiés, tant auprès des particuliers que des entreprises de toutes tailles ;

- **l'épargne grand public.** L'activité d'épargne grand public « Distingo par PSA Banque » est constituée de livrets d'épargne et de comptes à terme fixe. Le premier semestre 2021 a été marqué par une consolidation de la position de PSA Banque France sur le marché de l'épargne en ligne. Le succès commercial rencontré prouve également la confiance des épargnants dans les perspectives de développement à la fois de STELLANTIS et de PSA Banque France ainsi que sa capacité à fidéliser ses clients.

neufs (VN), de véhicules d'occasion (VO), et de pièces détachées octroyés aux réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS. Sont également inclus dans ce portefeuille des financements, sous forme de prêts et locations, pour financer les véhicules et matériels utilisés dans leur activité courante, de financements de besoins en fonds de roulement, ainsi que des prêts de trésorerie, des prêts immobiliers pour financer leurs locaux, et d'autres types de produits parmi lesquels des comptes courants classiques.

La majorité des financements porte sur des véhicules neufs. Des financements sont aussi proposés pour l'achat de véhicules d'occasion de toutes marques automobiles.

Sur le premier semestre 2021, le groupe PSA Banque France a soutenu le lancement des nouveaux modèles des marques Peugeot, Citroën et DS par la mise en place d'offres fidélisantes dédiées proposant à la fois le financement, l'assurance et les services en s'appuyant notamment sur des solutions de location. L'existence de *Free2Move Lease* (F2ML) permet à PSA Banque France de parfaire son offre globale en affectant une structure spécialisée à la location longue durée de véhicules pour les entreprises de toutes tailles.

Les taux d'intérêt proposés à la clientèle sont principalement des taux fixes.

Des offres promotionnelles bénéficiant du support des marques Peugeot, Citroën et DS peuvent également être proposées à la clientèle afin de dynamiser les ventes de véhicules ou de favoriser la commercialisation de certains modèles. Les procédures habituelles de score et de tarification sont également appliquées à ce type de financements.

Politique commerciale et taux de pénétration

Le groupe PSA Banque France travaille de manière privilégiée avec les réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS. Il a financé 33,5% des véhicules neufs immatriculés en France par les trois marques sur le premier semestre de l'année 2021.

Les solutions de financement sont commercialisées par l'intermédiaire de ces réseaux de distribution, avec une approche globale visant à proposer à la clientèle finale, au moment de la vente du véhicule, une offre de financement, d'assurances et de services. Ces solutions évoluent en fonction du besoin des clients pour une mobilité simple et facile.

Pour accompagner les clients lors de la crise sanitaire, en collaboration avec les marques, des solutions de report de paiement et de renouvellement de leur véhicule neuf ou d'occasion, sans surcharge de leur budget mensuel, ont été mises en place.

Les systèmes d'information du groupe PSA Banque France sont intégrés à ceux des marques, donnant au réseau de distribution une grande réactivité dans la conduite des processus de négociation et de contractualisation avec les clients. Cette capacité de *one-stop shopping* est indéniablement un avantage apprécié par la clientèle. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de financement directement auprès du distributeur. Environ 80% des demandes de financement formulées par la clientèle de particuliers et plus de 40% de celles demandées par les entreprises sont traitées en moins d'une heure. Ce système d'information intégré est un levier majeur de réduction des coûts et du temps de traitement des demandes. Depuis 2019, la signature électronique pour les clients entreprises, qui utilisent le crédit-bail, complète celle déjà proposée aux particuliers. Cette démarche de simplification du parcours client et de la relation avec le point de vente démontre la volonté du groupe PSA Banque France d'être le partenaire privilégié de ses clients.

Accompagnant la communication et les offres des marques Peugeot, Citroën et DS sur leurs sites Internet, le groupe PSA Banque France a développé des outils de simulation de financements disponibles sur les sites du groupe STELLANTIS et des réseaux de distribution. Initiée en 2017, par la mise en place d'une solution en ligne de financement, puis en 2019 avec une décision intégrée pour les commandes de véhicules disponibles en stock de STELLANTIS, la proposition de solutions digitales continue d'évoluer pour répondre aux besoins du client durant la pandémie de Covid-19. La possibilité est offerte aux clients particuliers de configurer, commander et financer en ligne leur nouveau véhicule neuf tout en favorisant la relation avec un point de vente des réseaux des marques.

Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS et de leurs clients. Son partenariat privilégié avec les réseaux commerciaux de ces marques permet au groupe PSA Banque France de développer des solutions de financement incluant également des assurances et des services afin de répondre au plus près aux attentes de la clientèle finale. Le

groupe PSA Banque France participe aux travaux des marques Peugeot, Citroën et DS afin d'identifier et de concevoir des solutions répondant de manière adéquate aux attentes des différents segments de clientèle visés, en anticipation sur les tendances du marché. STELLANTIS va devenir le partenaire majeur de la mobilité de ses clients.

Le taux de pénétration est mesuré en rapportant le nombre de nouveaux financements de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS au nombre de véhicules particuliers et utilitaires légers immatriculés par STELLANTIS sur ces trois marques. Le nombre de nouveaux véhicules immatriculés inclut les véhicules achetés au comptant, donc sans financement. La part du groupe PSA Banque France dans le total des véhicules Peugeot, Citroën et DS financés est significativement supérieure à la part financée par ses concurrents (banques généralistes et établissements spécialisés dans le crédit à la consommation).

Financements de VN et VO à la clientèle finale

Le financement d'une vente par un crédit se fait principalement à mensualités constantes, couvrant le remboursement progressif du capital et le paiement d'intérêts. Dans certains cas, des offres de crédit-ballon peuvent également être proposées à la clientèle et se caractérisent par une dernière mensualité plus importante que les précédentes. Dans ce dernier cas, le client, propriétaire du véhicule financé par le crédit, a la possibilité de revendre son véhicule au concessionnaire au terme du contrat pour un montant équivalant à la dernière mensualité « ballon » selon l'engagement de reprise du véhicule signé par le concessionnaire au moment de l'acquisition du véhicule.

Le financement du véhicule peut être total ou partiel. L'emprunteur a la possibilité d'effectuer un apport personnel couvrant une partie du prix du véhicule et de recourir à un financement pour le montant résiduel. Dans tous les cas, le montant du financement ne peut excéder 100% du prix du véhicule, options et accessoires inclus. De nombreux clients (principalement les particuliers) choisissent de financer partiellement le prix d'achat de leur véhicule.

Les durées de financement s'échelonnent principalement entre un et six ans. Les remboursements sont généralement mensuels. Il est possible dans certains cas de décaler la première échéance à 60 ou 90 jours. L'emprunteur peut procéder à un remboursement anticipé à tout moment. Des pénalités peuvent dans ce cas être demandées au client.

Les financements de véhicules octroyés par le groupe PSA Banque France peuvent être assortis de garanties, notamment en fonction du type de véhicule financé et/ou en raison du profil de risque du client, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une entreprise.

Le groupe PSA Banque France peut ainsi demander le cautionnement d'un tiers. Pour la clientèle d'entreprises, une garantie sur des actifs de l'entreprise ou sur son fonds de commerce peut être également demandée.

Activités de location à la clientèle finale

Les activités de location sont constituées par la location longue durée (LLD) dont la promotion auprès de la clientèle d'entreprises est assurée depuis 2017 par *Free2Move Lease* ainsi que par la location avec option d'achat (LOA) ou le crédit-bail (CB) en fonction de la clientèle de particuliers ou de professionnels. Tous ces différents types de locations sont comptabilisés comme des locations financières dans les comptes consolidés du groupe PSA Banque France, et sont intégrés aux prêts et créances sur la clientèle. Les véhicules en location ne sont pas enregistrés comme des actifs immobilisés dans les comptes consolidés établis selon les normes comptables internationales.

Le groupe PSA Banque France achète des véhicules aux concessionnaires Peugeot, Citroën et DS et les loue aux clients finaux. Les contrats de location sont principalement proposés pour une durée d'un à cinq ans. Le groupe PSA Banque France reste propriétaire du véhicule tout au long de la période de location. Au terme du contrat de LOA ou de CB, le client a le choix de rendre le véhicule ou d'exercer son option d'achat. Pour les contrats de LLD, le concessionnaire ou, dans certains cas, le constructeur lui-même s'engage à racheter le véhicule au groupe PSA Banque France lors de sa restitution par le locataire en fin de contrat, à un prix déterminé au moment de la mise en place du contrat de location. Cette valeur de reprise du véhicule correspond à la valeur résiduelle estimée du véhicule à l'issue de la période de location. Cet engagement de reprise du véhicule permet au groupe PSA Banque France de ne pas être exposé au risque lié à la reprise du véhicule et à la variation éventuelle de sa valeur en fin de contrat de location (le concessionnaire ou le constructeur respectant leur engagement de rachat). Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas restitué dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le montant que le concessionnaire ou le constructeur paye au groupe PSA Banque France n'en est pas pour autant affecté. Cependant, le groupe PSA Banque France supportera généralement le risque sur la valeur de revente du véhicule si, au cours de la période de location du véhicule, le client interromp le paiement de ses loyers. En effet, le montant prédéterminé de reprise du véhicule par le concessionnaire ou le constructeur peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des loyers non versés par le client. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice dû à la résiliation anticipée du contrat.

Acceptation, règlement et recouvrement

Le groupe PSA Banque France a développé des scores d'acceptation différenciés pour :

- les financements portant sur des VN ou sur des VO ;
- les financements accordés à une clientèle de particuliers ou de professionnels ;
- les différentes techniques de financements : crédit ou location.

Les données utilisées pour évaluer le risque de contrepartie des emprunteurs proviennent notamment des renseignements et/ou documents fournis directement par les clients et complétés, le cas échéant, par des informations issues de bases de données internes établies à partir des profils détaillés des clients et de leurs historiques de paiements. Les informations relatives aux clients sont vérifiées grâce aux différentes bases de données mises à disposition par les organismes publics (tels que la Banque

de France). Pour la clientèle d'entreprises, le groupe PSA Banque France utilise des sources variées d'informations publiques et commerciales afin de vérifier leur solvabilité. En cas de refus de financement, le groupe PSA Banque France conserve le dossier pendant une période de six mois, ce qui peut engendrer une alerte en cas de nouvelle demande de financement émanant du même client pendant cette période.

Les échéances et les loyers sont en général réglés par prélèvement automatique. En cas de détection d'impayé, un second prélèvement est déclenché afin de traiter de manière automatique le plus grand nombre possible d'arriérés de paiement. Pour les impayés résiduels, des courriers ou appels téléphoniques sont effectués dans les jours suivant la détection de l'incident, et sont répétés si l'incident n'est pas résolu rapidement. Le groupe PSA Banque France utilise à la fois des équipes internes de recouvrement amiable pour tenter de résoudre cet incident ainsi qu'un prestataire extérieur qui intervient en support de l'équipe interne et prend en charge le démarrage de la procédure.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 65 jours, les équipes du recouvrement précontentieux reprennent la gestion de ces incidents de paiement. Des courriers sont alors adressés aux clients, appuyés également par des appels téléphoniques. En fonction des éléments constitutifs du dossier et des informations communiquées par le client, les équipes de recouvrement déterminent la solution qui semble la plus adaptée à la situation du client afin qu'il soit procédé à la mise à jour des arriérés de paiement. Il pourra être envisagé de demander à un spécialiste du recouvrement à domicile d'intervenir auprès du client ou de mettre en place des solutions de réaménagements de dettes, et si aucune de ces solutions ne semble appropriée, de proposer la reprise du véhicule financé de façon amiable ou judiciaire, déclenchant alors la résiliation du contrat de financement.

Après la reprise du véhicule, le groupe PSA Banque France met en œuvre les procédures légales existantes (comme les enchères, par exemple) pour revendre le véhicule.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 150 jours, les dossiers de financement sont déclarés déçus de leur terme et les équipes du recouvrement contentieux vont tenter de récupérer le solde total du financement en tentant tout d'abord de trouver un ultime arrangement avec les clients concernés avant de lancer des procédures plus contraignantes ou de reprendre possession du véhicule si cela n'a pas pu être fait antérieurement.

Lorsque des impayés subsistent au-delà des 48 mois pour les financements par crédit ou des 24 mois pour les contrats de location après la échéance du terme, les équipes du recouvrement contentieux demandent l'intervention de prestataires externes spécialisés afin de recouvrer les impayés et, le cas échéant, de procéder à une cession de créances.

C. Activités de financement au réseau de distribution

Le groupe PSA Banque France propose des solutions de financement pour les stocks de véhicules neufs, de démonstration, d'occasion et de pièces détachées détenus par les distributeurs des réseaux Peugeot, Citroën et DS. En complément de cette activité principale, d'autres types de financements sont également proposés aux concessionnaires de ces marques afin de répondre à leurs besoins d'exploitation (fonds de roulement, comptes courants...) ou d'investissements.

Des lignes de crédit peuvent aussi être accordées aux concessionnaires pour financer leurs rachats de véhicules dans le cadre d'engagements de reprises ou de retours de locations et crédits-ballon. Le financement couvre la totalité du prix de reprise du véhicule par les concessionnaires, dans la limite d'un montant global fixé pour chaque concessionnaire. Une revue régulière, et a minima annuelle, de la solvabilité et de la situation globale des concessionnaires est menée par le groupe PSA Banque France afin d'ajuster, si nécessaire, les limites des financements.

D. Activités assurance et services

Depuis de nombreuses années, le groupe PSA Banque France étoffe son offre commerciale en proposant à ses clients des produits d'assurance et de services élaborés avec :

- « PSA Insurance », la ligne-métier assurance détenue, depuis 2015, à 50/50 par Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. PSA Insurance commercialise, en particulier, des produits d'assurance emprunteur et de perte financière ;
- « PSA Assurance », le programme d'assurance automobile des marques Peugeot, Citroën et DS de STELLANTIS distribué par le groupe PSA Banque France et porté par AXA France, accompagne le lancement du quadricycle Citroën AMI, premier véhicule de STELLANTIS vendu 100% en ligne. Une offre adaptée présentée via le site web dédié offre aux acquéreurs le choix d'assurer Citroën AMI dans les meilleures conditions du marché ;
- des assureurs partenaires qui commercialisent des programmes d'assistance, d'extension de garantie véhicules d'occasion ;
- les marques Peugeot, Citroën et DS pour les services automobiles élaborés et distribués par STELLANTIS, comme les contrats de maintenance ou les services connectés.

Le groupe PSA Banque France propose ainsi à sa clientèle finale, conjointement ou non avec l'offre de financement, une gamme complète de produits d'assurance et de services liés à la personne ou au véhicule.

L'approche globale autour de la vente du véhicule, son financement et la proposition de services complémentaires lors d'un unique contact au point de vente du véhicule, rend l'offre automobile plus attractive pour la clientèle. Les offres commerciales qui peuvent être composées, en sus des prestations proposées individuellement, permettent également de bénéficier de conditions encore plus compétitives tout en protégeant au mieux le client et le véhicule.

E. Activité d'épargne grand public

L'activité d'épargne grand public PSA Banque à destination de la clientèle française a été reprise en 2015 de Banque PSA Finance. La gestion d'une activité d'épargne grand public permet au groupe PSA Banque France d'être présent sur le

F. Gestion et mesures dans le contexte Covid-19

Dans le contexte de pandémie de Covid-19, le groupe PSA Banque France a mis en œuvre plusieurs mesures d'accompagnement pour ses clients de mars à mai 2021, en fonction des différentes périodes de confinement :

- dès fin mars 2020, suite à l'annonce du premier confinement, les mesures d'accompagnement sur les moratoires ont consisté en un ou plusieurs reports d'échéances de prêt pour les clients finaux et également pour certaines activités de financement du réseau concessionnaires ;
- depuis le deuxième confinement de novembre 2020, les nouvelles mesures sur les moratoires de paiement de la deuxième vague de Covid-19 en France ont également été mises en œuvre par le groupe PSA Banque France dans la continuité de l'accompagnement de ses clients sur la période de la crise sanitaire.

Des offres très spécifiques incluant le financement, l'assurance et les services complémentaires ont ainsi été développées, comme *Smile & Go* chez Citroën et *Pack Perspectives* chez Peugeot. Des produits spécifiques ont également été conçus pour les VO incluant le financement, une extension de garantie ou un contrat de maintenance pour répondre au mieux aux besoins de la clientèle afin de disposer d'un produit « tout en un », avec toujours la possibilité de souscrire à chacun des éléments individuellement. Il s'agit par exemple de *Give Me 5* chez Citroën et *Pack Perspectives Occasions* chez Peugeot.

Concernant l'assurance automobile, le groupe PSA Banque France complète également son offre conformément à la stratégie de distribution multicanaux en permettant à sa clientèle d'acquiescer sur le lieu de vente du véhicule ou en ligne une large gamme de produits et services concernant le véhicule, son entretien ou son assurance automobile. Depuis 2019, l'offre d'assurance automobile connectée *Pay How You Drive* s'est développée pour devenir un véritable atout complémentaire sur les véhicules connectés vendus pour les forces commerciales. Elle est disponible pour les trois marques. Au premier trimestre 2021 PSA Banque France a lancé une nouvelle assurance emprunteur, *LOCATIVE*, qui vient accompagner le client en cas de nécessité de changer de véhicule à l'occasion d'un changement de vie (naissance, mariage etc.) ou le soulager de sa mensualité financière automobile en cas d'invalidité temporaire, de perte d'emploi ou d'hospitalisation. Cette assurance a d'ores et déjà séduit plus de 5 000 clients en LOA.

Fort de ses différentes gammes de produits d'assurance et de services, le groupe PSA Banque France poursuit en 2021 le renforcement de son offre de produits périphériques, lesquels participent fortement à la satisfaction et à la fidélisation de sa clientèle ainsi qu'à sa rentabilité globale. Les assurances et services du groupe PSA Banque France sont également proposés dans l'offre *Free2Move Lease* destinée à la location longue durée de véhicules aux professionnels. Le groupe PSA Banque France adapte son offre assurance et services au besoin de mobilité des clients de STELLANTIS. Ces derniers sont à la recherche de solutions sécurisantes lors de l'acquisition d'un véhicule électrifié.

marché de l'épargne en ligne tout en diversifiant ses sources de refinancement. Les offres de livrets d'épargne et de comptes à terme à taux fixe s'adressent uniquement aux épargnants particuliers résidant fiscalement en France.

La gestion et le suivi des mesures sur les moratoires ont été mis en place et surveillés par la Direction Générale. Leurs impacts ont été mesurés et suivis par les différentes directions concernées, notamment les Directions des Risques, de la Finance, des Opérations et du Recouvrement.

Ces mesures d'accompagnement ont pris fin le 31 mai 2021.

Ainsi, pendant plus d'un an, elles ont permis aux clients du groupe PSA Banque France de faire face aux impacts de la crise sanitaire, notamment pendant les périodes de confinement et de couvre-feu, facilitant un retour à la normale selon leur situation spécifique. Ces mesures ont également eu un impact favorable sur la performance du groupe PSA Banque France et le coût du risque.

1.1.2.3 POSITIONNEMENT

Le statut du groupe PSA Banque France, partenaire financier des marques Peugeot, Citroën et DS en France, permet une relation de proximité et de partenariat avec le réseau de distribution de ces marques automobiles et lui procure naturellement un positionnement privilégié. Il peut ainsi répondre efficacement aux besoins de financement des points de vente, en lien étroit avec la politique commerciale des trois marques Peugeot, Citroën et DS. Par ailleurs, le groupe PSA Banque France se différencie de ses concurrents grâce à la spécificité de son offre destinée à la clientèle finale, au travers des solutions *one-stop shopping*. Ces offres conçues en collaboration avec les marques Peugeot, Citroën et DS permettent de répondre instantanément sur le point de vente aux besoins de chaque client. Cette proximité avec les marques permet au groupe PSA Banque France d'accompagner STELLANTIS dans sa politique d'acteur majeur de la mobilité de ses clients.

Les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS n'étant pas contractuellement tenus de s'adresser au groupe PSA Banque France pour couvrir leurs propres besoins de financements ni pour proposer des solutions de financement à leurs clients, il en découle une mise en concurrence du groupe PSA Banque France sur ces deux segments d'activité avec ses concurrents principaux que sont les banques commerciales, les établissements spécialisés dans le crédit à la consommation et les loueurs professionnels. De plus, la possibilité offerte aux clients finaux d'acquies leur véhicule au comptant ou à l'aide d'un crédit non affecté (tel que par exemple un prêt personnel) constitue également une autre forme de concurrence.

1.2 ANALYSE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

La majeure partie des activités du groupe PSA Banque France consiste à proposer des solutions de financement pour l'acquisition de véhicules neufs et d'occasion des marques Peugeot, Citroën et DS par une clientèle de particuliers et d'entreprises ainsi qu'à financer les stocks de véhicules et de pièces détachées pour les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Le produit net bancaire du groupe PSA Banque France est principalement constitué des

revenus d'intérêt nets perçus sur les crédits et locations accordés à ses clients. Une autre partie du produit net bancaire provient de la commercialisation de produits d'assurances et autres services proposés aux clients des trois marques automobiles.

Le résultat d'exploitation du groupe PSA Banque France pour le premier semestre 2021 s'élève à 205 millions d'euros comparés aux 161 millions d'euros au premier semestre 2020.

1.2.1 Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS

Au premier semestre 2021, les ventes en France des véhicules particuliers (VP) et véhicules utilitaires légers (VUL) de marques Peugeot, Citroën et DS ont progressé de 29,9% à 348 200 unités, notamment en raison du contexte sanitaire de 2020, représentant une part de marché de 29,9% (36,5% de part de marché au global pour STELLANTIS).

Peugeot progresse par rapport à l'an passé avec des ventes VP en hausse de 28,1% pour un total de 163 900 unités, avec trois modèles placés parmi les dix modèles les plus vendus en France : la 208 (5,3% de part de marché) est le véhicule le plus vendu en France sur ce premier semestre, la 2008 (4,4%) descend en 4^{ème} position tandis que la 3008 (3,4%) maintient sa 7^{ème} place. Les ventes de VUL représentent

43 600 unités en hausse de 43,1% par rapport au premier semestre 2020.

La marque Citroën a immatriculé quant à elle 127 900 voitures en France, ce qui représente une hausse de 29,8% par rapport à l'année précédente. Ce chiffre se répartit entre 90 600 VP et 37 300 VUL. Dans la catégorie des VP, la C3 descend à la 5^{ème} place des voitures les plus vendues en France avec 3,9% de part de marché (elle perd deux places par rapport à 2020).

Enfin, avec 12 800 immatriculations de VP à fin juin 2021, la marque DS enregistre la hausse la moins forte, avec 15,1% et une part de marché de 1,4% sur le marché des particuliers, en légère hausse par rapport à 2020.

1.2.2 Activité commerciale du groupe PSA Banque France

1.2.2.1 ACTIVITÉ DE FINANCEMENT À LA CLIENTÈLE FINALE

Le groupe PSA Banque France enregistre une hausse des volumes de financement VN et VO à la clientèle finale de 35,6% à fin juin 2021, passant ainsi de 116 899 à 158 544 contrats de financement souscrits pour une production totale de 2 578 millions d'euros, en hausse de 42,3% par rapport à fin juin 2020.

La pénétration VN s'établit à 33,5% à fin juin 2021, en augmentation de 1,8 points par rapport à fin juin 2020.

Le groupe PSA Banque France a financé 116 503 véhicules neufs des marques Peugeot, Citroën et DS de STELLANTIS à fin juin 2021, à travers des contrats de crédit ou de location, ce qui représente une hausse de 37,1% par rapport à fin juin 2020.

Le taux de pénétration sur les nouveaux financements aux particuliers atteint 57,1% à fin juin 2021 contre 47,5% à fin juin 2020.

Les volumes des financements aux sociétés sont en forte hausse (+62,8%), pour atteindre 59 144 unités, le taux de pénétration passant de 32,5% à 35,4% (+2,9 pts) sur la période.

Les conditions de refinancement, les politiques des marques de STELLANTIS, l'engouement des clients pour les nouveaux modèles Peugeot, Citroën et DS et les mesures gouvernementales mises en place pour soutenir le secteur automobile ont stimulé les demandes de financement et en particulier les offres de location proposées par le groupe PSA Banque France.

Les volumes de financement VO progressent de 31,6% par rapport à fin juin 2020, avec 42 041 financements.

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité de financement à la clientèle finale du groupe PSA Banque France à fin juin 2021.

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS VN ET VO À LA CLIENTÈLE FINALE

	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	Variation en %
Nombre de nouveaux dossiers	158 544	116 899	+35,6%
Production de nouveaux financements (en millions d'euros)	2 578	1 812	+42,3%

ENCOURS TOTAL DE FINANCEMENTS A LA CLIENTÈLE FINALE

(en millions d'euros)	30 juin 2021	31 décembre 2020	Variation en %
Encours de financement	10 458	10 012	+4,5%

1.2.2.2 ACTIVITÉ DE FINANCEMENT AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

A fin juin 2021, les encours de financement au réseau de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS ont baissé de 10,8% par rapport à décembre 2020, notamment du fait des tensions sur les semi-conducteurs.

Le tableau ci-dessous présente l'encours de crédit accordé aux concessionnaires.

ENCOURS TOTAL DE FINANCEMENTS AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2021	31 décembre 2020	Variation en %
Encours de financement	3 465	3 883	(10,8%)

1.2.2.3 ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE SERVICES

A fin juin 2021, le nombre de contrats d'assurance et de services a progressé de 29,5% par rapport à fin juin 2020 pour atteindre 319 892 nouveaux contrats souscrits contre 247 077 au premier semestre 2020.

Le groupe PSA Banque France a vendu en moyenne deux contrats d'assurance ou de services à chaque client ayant souscrit un financement.

La baisse du nombre de contrats vendus par financement se poursuit pour les assurances liées au financement.

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité d'assurances et de services du groupe PSA Banque France.

PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCE ET DE SERVICES

<i>(en nombre de contrats)</i>	1^{er} semestre 2021	1^{er} semestre 2020	Variation en %
Assurances liées aux financements	145 345	115 630	+25,7%
Assurances et services liés au véhicule	174 547	131 447	+32,8%
TOTAL	319 892	247 077	+29,5%

TAUX DE PÉNÉTRATION SUR FINANCEMENTS

<i>(en %)</i>	1^{er} semestre 2021	1^{er} semestre 2020	Variation en pts
Assurances liées aux financements	91,7	98,9	(7,2 pts)
Assurances et services liés au véhicule	110,1	112,5	(2,4 pts)
TOTAL	201,8	211,4	(9,6 PTS)

1.2.2.4 ACTIVITÉ D'ÉPARGNE GRAND PUBLIC

« Distingo par PSA Banque », l'activité d'épargne en ligne, a été reprise par le groupe PSA Banque France le 1^{er} avril 2015, démontrant ainsi sa volonté de diversifier ses sources de refinancement. Cette activité était au préalable gérée directement par Banque PSA Finance, actionnaire à 50% de PSA Banque France. L'activité d'épargne s'est caractérisée par une forte propension à attirer de nouveaux clients et à fidéliser les clients existants, grâce en particulier au succès du compte à terme et à son objectif de financement de l'économie réelle.

Les encours liés à l'activité d'épargne ont progressé de 156 millions soit de 5,5% depuis fin 2020 pour atteindre 2 984 millions d'euros au 30 juin 2021.

Malgré le contexte de Covid-19, l'organisation mise en place a permis d'atteindre l'objectif d'encours notamment grâce au maintien d'un service client de qualité, et aux différentes actions marketing réalisées.

Depuis le début de l'année, plus de 11 000 comptes ont été ouverts, les enquêtes de satisfaction clients continuent de montrer d'excellents résultats.

ACTIVITÉ D'ÉPARGNE GRAND PUBLIC

(en millions d'euros)	30 juin 2021	31 décembre 2020	Variation en %
Encours	2 984	2 828	5,5%

1.2.3 Résultats des opérations

RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	Variation en %
Produit net bancaire	294	274	7,3%
<i>dont clientèle finale</i>	216	193	11,9%
<i>dont réseau de distribution</i>	30	26	15,4%
<i>dont assurances et services</i>	64	62	3,2%
<i>dont non répartis et autres</i>	(16)	(7)	128,6%
Charges générales d'exploitation et assimilées	(83)	(82)	1,2%
Coût du risque	(6)	(31)	(79,6%)
<i>dont clientèle finale</i>	(8)	(31)	(80,6%)
<i>dont réseau de distribution</i>	2	-	-
Résultat d'exploitation	205	161	27,3%
Autre résultat hors exploitation	-	(5)	-
Résultat avant impôts	205	156	31,5%
Impôts sur les bénéfices	(38)	(48)	(20,8%)
RÉSULTAT NET	167	108	54,6%

1.2.3.1 PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire augmente de 7,3% à 294 millions d'euros au premier semestre 2021 contre 274 millions d'euros au premier semestre 2020.

Cette hausse résulte essentiellement d'une progression des encours de financement de la clientèle finale ainsi que d'une réduction des coûts de refinancement au premier semestre 2021, notamment sur les marchés de capitaux et suite à l'augmentation de la participation aux opérations TLTRO-III.

La marge obtenue sur les prestations d'assurance et de services contribue également à la hausse du produit net bancaire puisqu'elle progresse de 2 millions d'euros par rapport au premier semestre de l'année précédente pour atteindre 64 millions d'euros.

1.2.3.2 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation et assimilées ont atteint 83 millions d'euros au premier semestre 2021 contre 82 millions au premier semestre 2020. Cette augmentation contenue à 1 million d'euros au premier semestre 2021

constitue un résultat satisfaisant compte tenu de la progression du produit net bancaire et de l'encours global de financements. En effet, le coefficient d'exploitation s'améliore de 29,8% à 28,3%.

1.2.3.3 COÛT DU RISQUE

Le coût du risque ressort au premier semestre 2021 à 6 millions d'euros, soit un taux de 0,09% des encours nets moyens, contre 31 millions d'euros au premier semestre 2020 représentant un taux de 0,49% des encours nets moyens. L'ensemble des encours fait l'objet d'un provisionnement.

La baisse du coût du risque entre les deux semestres est liée à l'effet favorable des mesures de soutien de l'Etat français et d'accompagnement mises en place par le groupe PSA Banque France pendant la pandémie de Covid-19 et à une gestion renforcée (acceptation, recouvrement, etc...).

En juin 2021, les hypothèses macro-économiques internes futures dans le contexte de crise de Covid-19 ont été

actualisées. Cette actualisation ne montrant pas une déviation significative par rapport à fin 2020, la provision d'ajustement post-modèle de 15 millions d'euros à fin 2020 (13 millions d'euros au premier semestre 2020) n'a pas fait l'objet d'une évolution au premier semestre 2021.

Le coût du risque sur les activités de financement à la clientèle finale s'établit ainsi à 8 millions d'euros au premier semestre 2021 contre 31 millions d'euros au premier semestre 2020 pour les raisons évoquées ci-dessus.

Pour l'activité de financement du réseau de distribution, le coût du risque bénéficie d'une reprise de 2 millions d'euros au premier semestre 2021 contre un résultat nul au premier semestre 2020.

1.2.3.4 RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat avant impôts du groupe PSA Banque France s'élève au premier semestre 2021 à 205 millions d'euros en augmentation de 31,5% par rapport au premier semestre 2020. Le résultat net consolidé au premier semestre 2021 s'élève à 167 millions d'euros.

Le taux effectif d'impôt sur les sociétés s'établit à 17,9% du résultat imposable contre 29,9% pour le premier semestre

2020. Le taux d'impôt 2021 sur les sociétés est de 28,4% et la charge d'impôt est minorée par la réévaluation du stock d'impôts différés passif (impact de 23,5 millions d'euros en 2021) consécutive aux baisses de taux prévues par la loi de finance 2020 (cf. Note 25.3 - Preuve d'impôt du groupe PSA Banque France). La charge d'impôts au premier semestre 2021 s'établit à 38 millions d'euros.

1.3 SITUATION FINANCIÈRE

1.3.1 Actifs

Le total des actifs du groupe PSA Banque France au 30 juin 2021 s'élève à 16 221 millions d'euros, en hausse de 3,5% par rapport au 31 décembre 2020.

Les encours totaux de financements accordés s'élèvent à 13 923 millions d'euros, en hausse de 0,2% par rapport au 31 décembre 2020. Les prêts à la clientèle finale progressent de 4,5% tandis que les financements au réseau de distribution ont diminué de 10,8%.

1.3.2 Dépréciations sur créances douteuses

Les dépréciations viennent corriger la valeur des prêts inscrits au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque apparaît. Les procédures de constatation des dépréciations sur encours sont décrites en Note 2.C.4.4. du rapport annuel 2020. Lorsqu'un prêt ou une créance est considéré comme définitivement irrécouvrable, ce dernier est enregistré en perte au compte de résultat. Toute provision pour dépréciation d'encours enregistrée précédemment est alors reprise également dans le compte de résultat. Si, après le passage en perte, des encaissements sont obtenus sur ces créances, ils seront également enregistrés dans le compte de résultat comme un produit. Toutes ces opérations sont constatées dans la rubrique du compte de résultat correspondant au coût du risque.

Le tableau présenté en Note 24.1 détaille l'ensemble des créances dont également les créances saines avec impayés (créances incidentées) et les créances douteuses avec les montants correspondant au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020.

IFRS 9

PSA Banque France a adopté au 1^{er} janvier 2018 la norme IFRS 9 qui modifie sa méthode de dépréciation des actifs financiers.

Le modèle de dépréciation actuel est basé sur l'estimation des « pertes de crédit attendues ». Ce modèle est basé sur les paramètres de risques tels que la probabilité de défaut (PD) ou la perte en cas de défaut (LGD). Les dépréciations sont classées selon trois niveaux ou « stages » conformément aux principes définis par la norme IFRS 9 :

- le « stage 1 » recense les actifs sans dégradation de risque ou sur lesquels une dégradation non significative du risque de crédit a été constatée depuis l'origination des contrats. La dépréciation des créances constituant le « stage 1 » correspond au montant de pertes attendues à un an ;
- le « stage 2 » recense les actifs pour lesquels une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origination des contrats. Dès lors, le montant des provisions allouées correspondra au montant des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle des actifs ;
- le « stage 3 » recense les actifs présentant une indication objective de perte, comme les encours mis en défaut. Ces actifs feront l'objet d'un provisionnement visant à couvrir les pertes attendues sur leur durée de vie résiduelle.

Les principaux changements impactant le groupe PSA Banque France suite à la mise en place de la norme IFRS 9 sont :

- un provisionnement des actifs sur l'ensemble de leur durée de vie résiduelle dès la constatation d'une dégradation du risque ;
- la création d'un « stage 2 » pour les encours Corporate permettant d'enregistrer un provisionnement spécifique pour les actifs ayant subi une dégradation significative du risque de crédit. Il est à noter qu'une approche similaire bien que basée uniquement sur l'antériorité des impayés existait déjà sur le portefeuille de créances des particuliers et PME ;
- l'utilisation du *forward looking* afin d'avoir une approche prospective de l'estimation de la perte attendue.

Même si conceptuellement et opérationnellement la norme IFRS 9 apporte de nombreux changements, l'impact financier reste quant à lui relativement limité principalement du fait que les encours sains du groupe PSA Banque France faisaient déjà l'objet de dépréciations, en prenant en compte le niveau de pertes attendues correspondant.

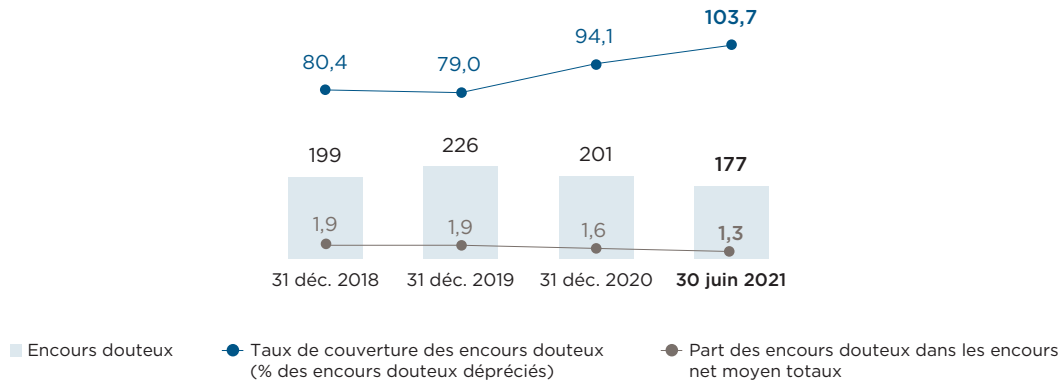
Pour les financements octroyés à la clientèle de particuliers et de petites et moyennes entreprises, les charges pour dépréciation sur encours sont enregistrées sur les différentes catégories de créances (saines, incidentées et douteuses), dans l'application du modèle de dépréciation, qui est basé sur l'estimation des pertes de crédit attendues. Cette estimation est fonction de la classification de créances par « stage » et des paramètres de risques associés.

En complément, pour les financements accordés au réseau de distribution ainsi qu'aux grandes entreprises, l'analyse au cas par cas des situations de défaut permet d'isoler les situations de risques aggravés. Ces derniers sont alors répertoriés comme créances douteuses (en stage 3) et des provisions pour dépréciation sur créances douteuses sont enregistrées au compte de résultat. Des dépréciations sur encours sains ou incidentées sont également constatées sur l'ensemble des portefeuilles Corporate via l'application du modèle d'évaluation du risque afin de couvrir les pertes de crédit attendues.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le groupe PSA Banque France applique les nouvelles règles européennes relatives au défaut (dites « nouvelle définition du défaut »), introduites par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013 afin d'harmoniser les approches des établissements de crédit des pays de l'Union européenne. Depuis la mise en application de la nouvelle définition du défaut, le groupe PSA Banque France poursuit un projet d'alignement, pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022 entre cette approche prudentielle et l'approche IFRS 9.

CRÉANCES DOUTEUSES SUR LE PORTEFEUILLE TOTAL

(en millions d'euros, sauf pourcentage)



Le profil de risque demeure favorable avec un taux de créances douteuses diminuant de 1,6% au 31 décembre 2020 à 1,3% de l'encours moyen au 30 juin 2021.

Les créances douteuses ont baissé de 12 millions d'euros pour la clientèle finale, notamment en raison des mesures de soutien et d'accompagnement pendant la pandémie de Covid-19. En parallèle, les créances douteuses ont diminué de 12 millions d'euros pour la clientèle des concessionnaires, PSA Banque France n'ayant pas enregistré de défaut sur cette population de clientèle durant le premier semestre 2021.

Le taux de couverture total des encours douteux totaux s'améliore de 94,1% à 103,7% à fin juin 2021, principalement grâce à la mise en place de la provision exceptionnelle liée à l'ajustement post-modèle reflétant le risque futur de dégradation du portefeuille de créances dans ce contexte de crise. Le taux de couverture moyen des encours douteux totaux en « stage 3 » progresse ainsi de 61% à 68% à fin juin 2021.

1.3.3 Politique de refinancement

Le groupe PSA Banque France s'appuie sur une structure de capital adéquate, qui se traduit par un solide ratio de fonds propres conforté par la qualité des actifs de la banque.

La stratégie de refinancement du groupe PSA Banque France repose sur la diversification de ses sources de liquidité, tout en assurant la cohérence des maturités de ses emplois et de ses ressources. Depuis la création de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance début 2015, le groupe PSA Banque France a mis en place différentes sources de financement :

- le 2 février 2015, jour de création de la co-entreprise en France, les financements accordés par Banque PSA Finance aux entités du groupe PSA Banque France ont été substitués par la mise en place d'un refinancement accordé par Santander Consumer Finance, en complément du financement apporté par les titrisations placées dans le marché ;
- le 1^{er} avril 2015, l'activité de dépôt « Distingo par PSA Banque » (livret d'épargne grand public et comptes à terme) à destination de la clientèle française a été transférée par Banque PSA Finance à PSA Banque France ;
- dès juin 2015, des lignes bilatérales ont été mises en place avec différentes banques ;
- dès septembre 2015, le statut d'établissement de crédit agréé a permis au groupe PSA Banque France d'avoir accès (via la remise d'actifs par sa filiale CREDIPAR) aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) ;

- en juin 2016, des programmes d'émission de titres de créances négociables à court et moyen termes et d'obligations moyen terme (EMTN) ont été mis en place pour permettre l'accès aux marchés de capitaux. Les premières émissions de titres de créances négociables du groupe PSA Banque France ont ainsi pu être réalisées dès la fin du premier semestre 2016 et la première émission d'obligations EMTN a été lancée en janvier 2017. Six émissions obligataires, d'un montant de 500 millions d'euros chacune, ont été placées à fin juin 2021, dont cinq en circulation après le remboursement de la première émission en janvier 2020 ;
- en juillet 2016, un programme de titrisation des contrats de location avec option d'achat a été mis en place suivi en juillet 2017 par un programme de titrisation des contrats de location longue durée. Une opération publique de titrisation de contrats de location avec option d'achat a été placée sur les marchés en novembre 2018 puis une seconde en juin 2021.

Au 30 juin 2021, le refinancement du groupe PSA Banque France se répartissait de la manière suivante :

- 1% provenaient d'un crédit bancaire tiré ;
- 25% des émissions de titres de créances négociables et d'obligations EMTN sur les marchés de capitaux ;
- 22% de fonds remboursables du public correspondant à l'activité de dépôts ;
- 15% d'opérations de titrisation placées ;
- 24% d'autres financements externes dont 21% provenant de la Banque Centrale Européenne (participation aux opérations TLTRO-III) ;
- 12% de lignes de crédit intra-groupe accordées par Santander Consumer Finance ;
- 1% de dettes subordonnées souscrites à parts égales par chacun des deux actionnaires.

Le tableau et le graphique ci-après présentent une ventilation des sources de refinancement au 30 juin 2021 comparée au 31 décembre 2020 et au 30 juin 2020.

SOURCES DE REFINANCEMENT

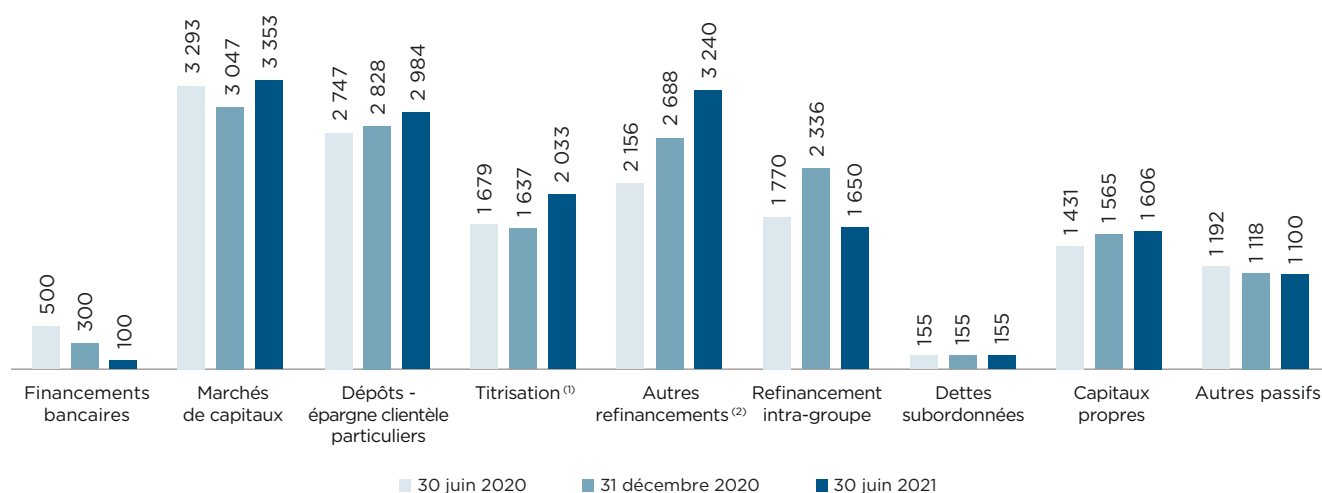
(en millions d'euros)	30 juin 2021		31 décembre 2020		30 juin 2020	
Financements bancaires	100	1%	300	2%	500	4%
Marchés de capitaux	3 353	25%	3 047	23%	3 293	27%
Dépôts - épargne clientèle particuliers	2 984	22%	2 828	22%	2 747	22%
Titrisation ⁽¹⁾	2 033	15%	1 637	13%	1 679	14%
Autres refinancements ⁽²⁾	3 240	24%	2 688	21%	2 156	17%
Refinancement externe	11 710	87%	10 500	81%	10 375	84%
Refinancement intra-groupe	1 650	12%	2 336	18%	1 770	15%
Dettes subordonnées	155	1%	155	1%	155	1%
Capitaux propres	1 606		1 565		1 431	
Autres passifs	1 100		1 118		1 192	
TOTAL BILAN	16 221		15 674		14 923	

(1) Les titrisations comprennent les seules titrisations placées.

(2) Dont refinancement auprès de la BCE (participation aux opérations TLTRO-II et TLTRO-III) pour un total de 2 825 millions d'euros au 30 juin 2021 et dépôts concessionnaires.

SOURCES DE REFINANCEMENT

(en millions d'euros)



L'encours de financements bancaires (sous forme de lignes bilatérales tirées) est en baisse, à 100 millions d'euros au 30 juin 2021 après le non renouvellement de deux emprunts arrivés à échéance au premier semestre 2021.

Les encours de financement sur les marchés de capitaux sont en hausse, notamment suite à la sixième émission d'obligations EMTN en janvier 2021 et représentent 3 353 millions d'euros au 30 juin 2021.

Les encours de l'activité d'épargne grand public augmentent à 2 984 millions d'euros.

Le refinancement par titrisation du groupe PSA Banque France s'appuie, au 30 juin 2021, sur six opérations pour un montant total de créances cédées aux structures de titrisation de 6 499 millions d'euros (cf. Note 7.3 des comptes consolidés) :

- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Loans Master, restructuré en juin 2019 avec un objectif de notation AAsf/Aa2sf pour une période de rechargement additionnelle de quatre ans. Les titres seniors sont utilisés comme collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne ;

- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Leases Master Compartment 2016, restructuré en juin 2020 pour une période de rechargement additionnelle de 18 mois et un engagement de financement de 900 millions d'euros ;

- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French LT Leases Master (notifié STS) dont la période de rechargement a été étendue au premier semestre 2021 jusqu'à fin octobre 2021 ;

- la première opération publique Auto ABS French Leases 2018 ayant émis et placé, en novembre 2018, 450 millions d'euros de titres senior, notés au 30 juin 2021 AAAsf/Aa2sf et 60 millions d'euros de titres mezzanine AA(high)sf/Aa2sf, en période d'amortissement depuis juin 2019 ;

- le programme d'émission mensuelle Auto ABS DFP Master Compartment France 2013 restructuré en septembre 2020 avec un objectif de notation AAsf/Aa2sf pour une période de rechargement additionnelle de cinq ans. Les titres seniors sont utilisés comme collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne ;

- la seconde opération publique Auto ABS French Leases 2021 ayant émis en juin 2021, 800 millions d'euros de titres senior, notés AAA_{sf}/AAA_{sf}, dont 500 millions d'euros ont été placés et 300 millions d'euros souscrits par CREDIPAR.

Le financement en provenance des opérations de titrisation placées est en hausse avec un encours de 2 033 millions d'euros au 30 juin 2021.

1.3.4 Sécurité de la liquidité

Le groupe PSA Banque France recherche l'équilibre le plus pertinent entre la sécurité en termes de liquidité et l'optimisation de ses coûts de financement. Il emprunte les ressources nécessaires à la continuité de son activité commerciale et procède aux équilibrages actif-passif en gérant l'exposition au risque de taux par l'utilisation de *swaps* de taux d'intérêt.

Plus de 70% des financements au 30 juin 2021 avaient une durée initiale de douze mois ou plus.

La maturité moyenne des financements à moyen et long termes mis en place au premier semestre 2021 est d'environ 2,9 ans, notamment avec la poursuite de la participation aux opérations de refinancement TLTRO-III ayant une maturité de trois ans et avec la sixième émission d'obligations EMTN ayant une maturité de quatre ans.

Une seule ligne de crédit bancaire est utilisée au 30 juin 2021. Celle-ci n'oblige pas à respecter des obligations en matière de constitution de sûretés, défaillance et clauses similaires, au-delà des pratiques de marché. Trois événements pourraient entraîner l'annulation de cette ligne de crédit :

- le cas où Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance ne détiendraient plus chacune de manière directe ou indirecte 50% des actions de PSA Banque France ;
- la perte par le groupe PSA Banque France de son statut de banque ;
- le non-respect du niveau réglementaire pour le ratio de fonds propres *Common Equity Tier One*.

1.3.5 Notations de crédit

Le 28 décembre 2018, *Standard & Poor's Global Ratings* a relevé la notation de crédit long terme attribuée à PSA Banque France de BBB à BBB+ assortie d'une perspective stable. Après avoir dégradé à négative la perspective de la notation de crédit de PSA Banque France, en avril 2020, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, *Standard & Poor's Global Ratings* l'a révisée à stable le 24 juin 2021 et a confirmé la notation BBB+.

Le 29 mai 2019, *Moody's Investors Service* a relevé la notation de crédit long terme de PSA Banque France à A3, assortie d'une perspective stable.

NOTATIONS DE CRÉDIT AU 30 JUIN 2021

(en millions d'euros)		Programmes Actifs	Plafonds au 30 juin 2021	Encours au 30 juin 2021
Moody's	S&P	Court terme		
P2	A-2	CD/NEU CP	2 000	383
		Long terme		
A3	BBB+	BMTN/NEU MTN	1 000	472
A3	BBB+	EMTN	4 000	2 500

De plus, le groupe PSA Banque France bénéficie de financements collatéralisés obtenus auprès de la Banque Centrale Européenne dans le cadre des opérations de refinancement TLTRO-III pour une participation totale augmentée à 2 825 millions d'euros (cf. Note 11 des comptes consolidés).

Par ailleurs, le groupe PSA Banque France dispose :

- d'une sécurité financière solide grâce au support de Santander Consumer Finance ;
- d'une réserve de liquidité de 1 165 millions d'euros au 30 juin 2021, sous forme d'actifs liquides de grande qualité (*High-Quality Liquid Assets*) composés uniquement de réserves déposées auprès de la Banque Centrale, et par conséquent de niveau 1, suivant la classification établie pour le calcul du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) ;
- de la possibilité d'un tirage additionnel auprès de la Banque Centrale Européenne de 154 millions d'euros sur la base des actifs déposés en collatéral (composé de titres seniors de fonds de titrisation, autosouscrits par CREDIPAR et de créances éligibles remises au travers du canal TRICP, cf. Note 17 des comptes consolidés).

Au 30 juin 2021, le groupe PSA Banque France a donné en faveur de la clientèle des engagements de financements à hauteur de 753 millions d'euros et des engagements de garantie à hauteur de 4 millions d'euros (cf. Note 17 des comptes consolidés).

La notation du groupe PSA Banque France est liée aux notations de :

- Santander Consumer Finance et à son support ;
- STELLANTIS et à son niveau d'activité et de rentabilité ainsi qu'à sa propre structure financière.

Toute révision de notation, qu'elle soit positive ou négative, est susceptible d'affecter la capacité de la banque à obtenir des financements à court, moyen et long termes sur les marchés.

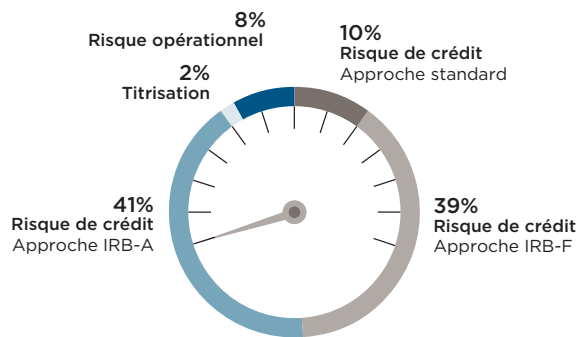
1.4 ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER III

L'information au titre du Pilier III est publiée annuellement mais les indicateurs clés seront communiqués chaque semestre (article 492 du CRR). Aucune information significative, sensible ou confidentielle n'est omise à ce titre (article 432 du CRR).

Les principales catégories de risques propres à l'activité du groupe PSA Banque France peuvent être appréhendées au travers des actifs pondérés ou d'indicateurs spécifiques comme pour le risque de liquidité.

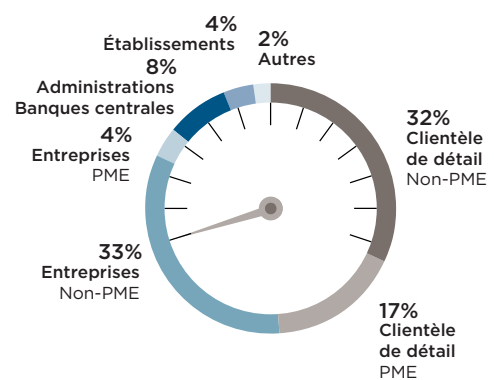
EXIGENCE EN FONDS PROPRES PAR TYPE DE RISQUE

(en % du total RWA au 30 juin 2021 :
10 062 millions d'euros)



EXPOSITIONS PAR TYPE DE CONTREPARTIE

(en % du total des expositions nettes au 30 juin 2021 :
17 405 millions d'euros)



Ratios prudentiels

30/06/2021

> Ratio de CET1	13,4%
> Ratio de solvabilité total	15,0%
> Ratio de levier	8,6%
> Ratio de liquidité à court terme - LCR	208%*
> Ratio de financement stable net - NSFR	109%

* moyenne 12 mois

Rentabilité

1^{er} semestre 2021

> Rentabilité des actifs (ROA)*	2,1%
---------------------------------	------

* ROA calculé en divisant le résultat net annualisé par le total du bilan (article 90.4 CRD IV)

TABLEAU KM1 – INDICATEURS CLÉS

Le tableau contient une synthèse des ratios et informations prudentielles et réglementaires.

<i>(en millions d'euros et %)</i>		30 juin 2021	31 décembre 2020	30 juin 2020
Fonds propres disponibles (montants)				
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	1 351	1 224	1 233
2	Fonds propres de catégorie 1	1 351	1 224	1 233
3	Fonds propres totaux	1 506	1 379	1 388
Montants d'exposition pondérés				
4	Montant total d'exposition au risque	10 062	10 068	9 148
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	13,4%	12,2%	13,5%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	13,4%	12,2%	13,5%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	15,0%	13,7%	15,2%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	9,5%	*	*
EU 7b	<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)</i>	5,3%	*	*
EU 7c	<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)</i>	7,1%	*	*
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,5%	*	*
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,5%	*	*
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,0%	*	*
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,0%	*	*
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,0%	*	*
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,0%	*	*
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,0%	*	*
11	Exigence globale de coussin (%)	2,5%	*	*
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	12,0%	*	*
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	4,6%	*	*
Ratio de levier				
13	Mesure de l'exposition totale	15 695	15 819	15 576
14	Ratio de levier (%)	8,6%	7,7%	7,9%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,1%	0,0%	0,0%
EU 14b	<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)</i>	0,1%	0,0%	0,0%
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,4%	3,0%	3,0%

(en millions d'euros et %)		30 juin 2021	31 décembre 2020	30 juin 2020
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,0%	0,0%	0,0%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,4%	3,0%	3,0%
Ratio de couverture des besoins de liquidité				
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	559	367	340
EU 16a	Sorties de trésorerie (valeur pondérée totale)	1 087	1 047	992
EU 16b	Entrées de trésorerie (valeur pondérée totale)	1 109	1 123	1 071
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	273	262	248
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	208%	131%	127%
Ratio de financement stable net				
18	Financement stable disponible total	12 998	*	*
19	Financement stable requis total	11 948	*	*
20	Ratio NSFR (%)	109%	*	*

* La publication de données relatives à des périodes antérieures n'est pas nécessaire lorsque les données sont publiées pour la première fois.

1.4.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

1.4.1.1 PÉRIMÈTRE ET CHAMP D'APPLICATION

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation décrit dans l'annexe des états financiers IFRS (Note 1.C) du rapport annuel 2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le groupe PSA Banque France est soumis au respect de la réglementation prudentielle définie par les accords de Bâle III : Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil (CRR) et Directive 2013/36/EU (CRD IV).

À noter qu'en principe les établissements bancaires doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, le 29 janvier 2015, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a rendu un avis favorable à la demande de dérogation qui lui a été soumise pour une surveillance prudentielle sur base consolidée uniquement, conformément aux modalités du Règlement CRR article 7. Il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre PSA Banque France et ses filiales.

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS

(en millions d'euros)	30 juin 2021	31 décembre 2020
Capitaux propres comptables*	1 606	1 565
Part du résultat net de l'année en attente d'affectation	-	117
Projet de distribution de dividendes	167	126
Montants négatifs résultant du calcul des montants de pertes attendues	68	77
Autres déductions prudentielles	20	21
Fonds propres prudentiels catégorie 1	1 351	1 224
Emprunts subordonnés Tier 2	155	155
Fonds propres prudentiels	1 506	1 379

* Capitaux propres comptables et prudentiels sont égaux.

1.4.1.2 FONDS PROPRES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Les informations de cette section ne sont pas couvertes par l'opinion des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle.

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires. Le groupe PSA Banque France dispose d'instruments de fonds propres de base de catégories 1 et 2.

Les instruments de fonds propres de catégorie 1 sont constitués des éléments suivants :

- le capital social et les primes d'émission correspondantes ;
- le report à nouveau et les autres réserves ;
- les éléments du résultat comptabilisés directement en capitaux propres.

Les déductions réglementaires effectuées sur ces fonds propres portent sur les éléments suivants :

- la part du résultat de l'exercice en attente d'affectation ;
- les montants estimés des prévisions de distributions de dividendes ;
- la différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues calculées par méthode statistique pour les Actifs Pondérés par les Risques (*Risk Weighted Assets* ou RWA) traités en méthode « IRB » (*Internal Rating Based* ou Notation Interne) ;
- les autres déductions prudentielles correspondant aux contributions du groupe PSA Banque France au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) et au Fonds de Résolution Unique (FRU) qui viennent en déduction des fonds propres prudentiels de catégorie 1.

Les éléments de fonds propres de catégorie 2 sont constitués exclusivement de dettes subordonnées.

Au total, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio CET1 ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio T1 ;
- le ratio de fonds propres total.

Ces ratios sont calculés en rapportant chaque catégorie de fonds propres du groupe à la somme des actifs pondérés par les risques.

En juin 2021, le Haut Conseil de stabilité financière a décidé de maintenir le taux du coussin de fonds propres contra-cyclique pour la France inchangé à 0%, taux en vigueur depuis le 2 avril 2020 (décision n° D-HCSF-2020-2 du 1^{er} avril 2020).

TABLEAU CC1 – COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Le tableau ci-après présente la ventilation des éléments constitutifs des fonds propres de l'établissement.

<i>(en millions d'euros)</i>		Montants	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves			
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	738	(h)
	<i>dont : Type d'instrument 1</i>	738	
	<i>dont : Type d'instrument 2</i>	-	
	<i>dont : Type d'instrument 3</i>	-	
2	Résultats non distribués	311	
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	390	
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux	-	
4	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1	-	
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	-	
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	-	
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	1 439	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires			
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	0	
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	-	(a) moins (d)
9	Sans objet	-	
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	-	
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(68)	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-	
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-	
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	-	
16	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	-	
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
20	Sans objet	-	
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	(13)	
EU-20b	<i>dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)</i>	-	

<i>(en millions d'euros)</i>		Montants	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
EU-20c	<i>dont : positions de titrisation (montant négatif)</i>	(13)	
EU-20d	<i>dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)</i>	-	
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65% (montant négatif)	-	
23	<i>dont : détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>	-	
24	Sans objet	-	
25	<i>dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	-	
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	-	
EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	-	
26	Sans objet	-	
27	Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	
27a	Autres ajustements réglementaires	(7)	
28	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	(88)	
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	1 351	
	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): instruments		
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	-	(i)
31	<i>dont : classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable</i>	-	
32	<i>dont : classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable</i>	-	
33	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	-	
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	
EU-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	
35	<i>dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive</i>	-	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	-	
	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires		
37	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	

Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire

<i>(en millions d'euros)</i>		Montants
41	Sans objet	-
42	Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	-
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	-
43	Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	1 351
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments		
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	155
47	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR	-
EU-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-
EU-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	-
49	<i>dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive</i>	-
50	Ajustements pour risque de crédit	-
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	155
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires		
52	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-
53	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-
54	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-
54a	Sans objet	-
55	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-
56	Sans objet	-
EU-56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	-
EU-56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	-
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	-
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	155
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	1 506
60	Montant total d'exposition au risque	10 062
Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins		
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	13,4%
62	Fonds propres de catégorie 1	13,4%
63	Total des fonds propres	15,0%

Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire

(en millions d'euros)		Montants
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	7,8%
65	dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,4%
66	dont : exigence de coussin de fonds propres contracyclique	-
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique	-
EU-67a	dont : exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	-
EU-67b	dont : exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	1,5%
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	4,6%
Minima nationaux (si différents de Bâle III)		
69	Sans objet	-
70	Sans objet	-
71	Sans objet	-
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)		
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	-
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65%, net des positions courtes éligibles)	0
74	Sans objet	-
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	-
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2		
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	-
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	-
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022 uniquement)		
80	Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive	-
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	-
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-

1.4.1.2.1 Fonds propres

Au 30 juin 2021, le ratio de fonds propres catégorie 1 Bâle III (CRD IV) au titre du Pilier I atteint 13,4% et le ratio de fonds propres total est de 15,0%. Les fonds propres prudentiels catégorie 1 Bâle III ressortent à 1 506 millions d'euros à fin

juin 2021, tenant compte de la déduction de l'écart de dépréciations comptables/pertes attendues sur le périmètre IRB, soit -68 millions d'euros. Les exigences de fonds propres s'établissent à 805 millions d'euros au 30 juin 2021.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS DU GROUPE

(en millions d'euros)	Exigences de fonds propres		Exigences de fonds propres	
	RWA		RWA	
	30/06/2021		31/12/2020	
Risque de crédit	9 072	726	9 030	722
Méthode standard	1 052	85	1 087	87
Souverains, banques centrales et administrations	17	1	14	1
Établissements	148	12	182	15
Entreprises	319	26	324	26
Clientèle de détail	287	23	266	21
Autres actifs	281	23	301	24
Méthode de Notation Interne Fondation (IRB-F)	3 917	313	4 165	333
Entreprises	3 917	313	4 165	333
Méthode de Notation Interne Avancée (IRB-A)	4 103	328	3 778	302
Clientèle de détail	4 103	328	3 778	302
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)	155	12	203	16
Risque opérationnel (méthode standard)	835	67	835	67
Risque de marché	-	-	-	-
TOTAUX	10 062	805	10 068	805
Fonds propres prudentiels catégorie 1	1 351		1 224	
Ratio de solvabilité catégorie 1	13,4%		12,2%	
Fonds propres prudentiels totaux	1 506		1 379	
Ratio de solvabilité total	15,0%		13,7%	

Fonds propres de base CET1

Les fonds propres de base correspondent au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats nets d'impôts non distribués ainsi qu'aux autres éléments du résultat global accumulés et intérêts minoritaires, après application des dispositions transitoires relatives aux filtres prudentiels.

Les fonds propres de base CET1 du groupe PSA Banque France représentent 90% des fonds propres prudentiels totaux à fin juin 2021 et s'établissent à 1 351 millions d'euros.

Fonds propres AT1

Les fonds propres AT1 correspondent aux instruments de capital dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement conformément aux articles 51 et 52 du CRR. Le groupe PSA Banque France ne détient aucun instrument de ce type.

Fonds propres T2

Les fonds propres T2 correspondent aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de cinq ans et ne comportant pas de remboursement anticipé au cours des cinq premières années, conformément aux articles 62 et 63 du CRR. Ils s'établissent à 155 millions d'euros au 30 juin 2021 en catégorie emprunts subordonnés suivant deux emprunts dont le traitement doit être identique et simultané (dépréciation et/ou conversion).

1.4.1.2.2 Exigence en fonds propres

Les exigences prudentielles sont déterminées conformément aux textes et dispositions transitoires applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, publiés au Journal Officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 : le Règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) et Directive 2013/36/EU (CRD IV).

Au 6 avril 2009, Banque PSA Finance a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution l'autorisation d'utiliser les approches internes « avancées » du risque de crédit (« IRB-A », *Internal Rating Based Advanced*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille *Retail* ainsi que les approches internes « fondation » du risque de crédit (« IRB-F », *Internal Rating Based Foundation*) pour le portefeuille Corporate. Cette mesure s'est appliquée aux entités du groupe PSA Banque France dès le 1^{er} janvier 2009.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance en 2015, les deux partenaires ont eu pour objectif de maintenir l'utilisation des modèles de notation interne (IRB) développés par Banque PSA Finance, après revue et validation de ces modèles par les organes de contrôle du groupe Santander et accord des autorités de supervision compétentes.

À ce titre, le système de notation interne du groupe PSA Banque France a fait l'objet d'une mission d'inspection par la Banque Centrale Européenne, suite à laquelle le groupe PSA

Banque France a obtenu, courant 2017, l'autorisation de maintenir les méthodes de notations internes initialement développées par Banque PSA Finance pour le calcul des actifs pondérés des risques (RWA). Depuis 2019, suite à la mise en place d'une opération synthétique de transfert de risque, les titres seniors retenus par CREDIPAR font l'objet d'une évaluation selon la méthode SEC IRB.

L'ensemble des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit est issu des applicatifs de gestion. Ces derniers alimentent les bases communes de risques BRC (Base Risque Centrale pour la clientèle *Retail*) et BUIC (base pour la clientèle Corporate) qui permettent un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque du groupe PSA Banque France. Les informations issues des bases de risques alimentent l'outil central de gestion des fonds propres (*Risk Authority*).

Parallèlement, certaines données comptables sont également intégrées à cet outil central. Après une phase de réconciliation entre les données de gestion et la comptabilité, les exigences en fonds propres sont calculées à partir des outils précités et les états réglementaires sont produits.

Le risque opérationnel est traité en méthode standard. L'exigence en fonds propres est ainsi calculée à partir de l'application d'un ratio de 12% sur le produit net bancaire de la clientèle *Retail* et un ratio de 15% sur le produit net bancaire des autres segments d'actifs.

TABLEAU OV1 – VUE D'ENSEMBLE DES ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA)

Le tableau ci-après présente une vue d'ensemble du total des RWA constituant le dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur les risques.

		Montant total d'exposition au risque (RWA)		Exigences totales de fonds propres
		30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021
<i>(en millions d'euros)</i>				
1	Risque de crédit (hors CCR)	9 057	9 029	725
2	dont approche standard	1 037	1 086	83
3	dont approche NI simple (F-IRB)	3 917	4 165	313
4	dont approche par référencement	-	-	-
EU-4a	dont actions selon la méthode de pondération simple	-	-	-
5	dont approche NI avancée (A-IRB)	4 103	3 778	328
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	15	1	1
7	dont approche standard	15	1	1
8	dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
EU-8a	dont expositions sur une CCP	0	-	0
EU-8b	dont ajustement de l'évaluation de crédit – CVA	-	-	-
9	dont autres CCR	-	-	-
10	Sans objet	-	-	-
11	Sans objet	-	-	-
12	Sans objet	-	-	-
13	Sans objet	-	-	-
14	Sans objet	-	-	-
15	Risque de règlement	-	-	-
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	155	203	12
17	dont approche SEC-IRBA	155	203	12
18	dont approche SEC-ERBA (y compris IAA)	-	-	-
19	dont approche SEC-SA	-	-	-
EU-19a	dont 1 250 % / déduction	-	-	-
20	Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	-	-	-
21	dont approche standard	-	-	-
22	dont approche fondée sur les modèles internes	-	-	-
EU-22a	Grands risques	-	-	-
23	Risque opérationnel	835	835	67
EU-23a	dont approche élémentaire	-	-	-
EU-23b	dont approche standard	835	835	67
EU-23c	dont approche par mesure avancée	-	-	-
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération de risque de 250%)	-	-	-
25	Sans objet	-	-	-
26	Sans objet	-	-	-
27	Sans objet	-	-	-
28	Sans objet	-	-	-
29	TOTAL	10 062	10 068	805

Les emplois pondérés (RWA) au titre du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 10 062 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 10 068 millions d'euros au 31 décembre 2020.

1.4.1.2.3 Pilotage du capital interne

La politique de capital, validée par les deux actionnaires du groupe, détermine les critères à appliquer pour définir les objectifs de capital interne du groupe PSA Banque France, et identifier les actions en capital nécessaires pour respecter les ratios réglementaires (Pilier I et Pilier II), le retour sur fonds propres (ROE).

Le besoin en capital interne correspond au seuil minimal de capital que le management du groupe PSA Banque France estime nécessaire pour faire face à son profil de risque et à sa stratégie.

La politique de distribution des dividendes définit les critères qui permettent d'établir les profits qui peuvent être distribués par le groupe PSA Banque France à ses deux actionnaires : Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.

Elle est proposée et validée par le Comité ALCO dans le cadre du pilotage du capital interne. Elle est cohérente avec le profil de risque du groupe, et vise à respecter les exigences réglementaires.

1.4.2 Ratio de levier

Le ratio de levier rapporte les fonds propres Tier 1 (au numérateur) à une exposition composée des éléments de bilan et d'éléments de hors-bilan non pondérés par les risques (au dénominateur).

Le ratio de levier au 30 juin 2021 ressort à 8,6%, au-delà du seuil réglementaire recalibré de 3,4% selon l'annonce de la Banque centrale européenne que les banques de la zone euro pourront continuer d'exclure de leur ratio de levier certaines expositions sur les banques centrales jusqu'au 31 mars 2022, les circonstances macroéconomiques exceptionnelles dues à la pandémie de coronavirus Covid-19 continuant d'exister.

TABLEAU LRSUM – RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER

Ce tableau a été élaboré en application de l'article 451(1)(b) du CRR afin de fournir une réconciliation du calcul de l'exposition totale avec les informations associées figurant dans les états financiers publiés.

(en millions d'euros)

	Montant applicable	
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	16 221
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	-
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	(1 200)
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	-
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	-
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	-
8	Ajustements pour instruments financiers dérivés	10
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	-
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	755
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	0
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	-
12	Autres ajustements	(91)
13	MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE	15 695

TABLEAU LRCOM – RATIO DE LEVIER – DÉCLARATION COMMUNE

Le tableau ci-après a pour objectif de fournir une ventilation détaillée des composants du dénominateur du ratio de levier ainsi que des informations sur le ratio de levier actuel, les exigences minimales et les coussins.

<i>(en millions d'euros)</i>		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)		
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	16 211
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	-
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(81)
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	16 130
Expositions sur dérivés		
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	0
EU-8a	Dérogation pour dérivés: contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	10
EU-9a	Dérogation pour dérivés: Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	-
EU-10a	(jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients (méthode de l'exposition initiale)	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	-
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-
13	Expositions totales sur dérivés	10
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)		
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	-
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	-
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	-
EU-16a	Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres	-
Autres expositions de hors-bilan		
19	Expositions de hors-bilan en valeur notionnelle brute	2 272
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(1 517)
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	-
22	Expositions de hors bilan	755
Expositions exclues		
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	(1 200)
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-

(en millions d'euros)		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	-
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	-
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-
EU-22k	(Total des expositions exemptées)	(1 200)
Fonds propres et mesure de l'exposition totale		
23	Fonds propres de catégorie 1	1 351
24	Mesure de l'exposition totale	15 695
Ratio de levier		
25	Ratio de levier (%)	8,6%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	8,6%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	8,0%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	0,1%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,1%
EU-26b	<i>dont : à constituer avec des fonds propres CET1</i>	<i>0,1%</i>
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,0%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,4%
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes		
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	
Publication des valeurs moyennes		
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	-
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	-
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	15 694
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	16 895
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,6%
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,0%

TABLEAU LRSPL – VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES)

Ce tableau a été élaboré en application de l'article 451(1)(b) du CRR afin de fournir une ventilation des expositions totales au bilan des établissements.

<i>(en millions d'euros)</i>		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
EU-1	TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES), DONT :	16 211
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	-
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	16 211
EU-4	Obligations garanties	-
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	1 310
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	57
EU-7	Établissements	191
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	8 043
EU-10	Entreprises	4 658
EU-11	Expositions en défaut	72
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	1 880

1.4.3 Risque de crédit

1.4.3.1 EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition en cas de défaut (EAD) comprend ici les expositions de crédit telles qu'inscrites au bilan et au hors-bilan.

Le groupe PSA Banque France utilise trois niveaux de classification de créances (stages) et détermine les dépréciations sur base individuelle ou collective comme décrit dans la section 1.3.2.

La segmentation des portefeuilles d'activité du groupe PSA Banque France reproduit la classification bâloise : les deux pôles d'activité que sont les Flottes (financement des flottes de véhicules d'entreprises et d'administrations) et le

Wholesale (financement des réseaux de concessionnaires STELLANTIS) sont exclusivement dédiés aux portefeuilles bâlois Corporate – Banques – Administrations locales – Souverains, alors que l'activité de financement *Retail* (Particuliers, PME) constitue le portefeuille bâlois *Retail*.

Les systèmes de notation sont dans ce cadre également dissociés entre *Retail* et Corporate ; les paramètres qui en découlent (PD, LGD, EAD) sont directement ceux utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de crédit.

MONTANT NET TOTAL DES EXPOSITIONS

Le tableau ci-après présente le montant total des expositions nettes à la fin de la période par catégorie d'exposition.

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette des expositions à la fin de la période
Administrations centrales ou banques centrales	-
Établissements	-
Entreprises	4 570
<i>dont : Financements spécialisés</i>	-
<i>dont : PME</i>	552
Clientèle de détail	8 053
<i>Expositions garanties par un bien immobilier</i>	-
<i>PME</i>	-
<i>Non-PME</i>	-
<i>Expositions renouvelables éligibles</i>	-
<i>Autre – clientèle de détail</i>	8 053
<i>PME</i>	2 699
<i>Non-PME</i>	5 354
Actions	-
Total approche IRB	12 623
Administrations centrales ou banques centrales	1 311
Administrations régionales ou locales	61
Entités du secteur public	-
Banques multilatérales de développement	-
Organisations internationales	-
Établissements	241
Entreprises	1 969
<i>dont : PME</i>	171
Clientèle de détail	439
<i>dont : PME</i>	249
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-
<i>dont : PME</i>	-
Expositions en défaut	10
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-
Obligations garanties	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	471
Titres d'organismes de placement collectif	-
Expositions sur actions	-
Autres expositions	280
Total approche standard	4 782
TOTAL	17 405

1.4.3.2 DIVERSIFICATION DU RISQUE DE CRÉDIT/RISQUE DE CONCENTRATION

Au 30 juin 2021, les encours du groupe PSA Banque France détenus sur STELLANTIS s'élèvent à 215 millions d'euros, soit 15,9% des fonds propres prudentiels.

À cette même date, les 10 principaux encours du groupe PSA Banque France, hors ceux sur STELLANTIS, représentent un montant total de 1 734 millions d'euros.

Ces 10 principaux encours se décomposent selon les catégories de contrepartie suivantes :

- banques : 133 millions d'euros ;
- assureurs : 211 millions d'euros ;
- réseau de distribution (sans lien capitalistique avec STELLANTIS) : 1 003 millions d'euros ;
- Corporates (hors réseau de distribution) : 387 millions d'euros.

Au 30 juin 2021, aucune exposition nette sur une même contrepartie ne dépasse 25% des fonds propres prudentiels de catégorie 1. Cela est en partie rendu possible par la mise en place d'une police d'assurance-crédit en 2019 auprès d'un assureur de premier plan en couverture partielle du risque lié aux opérations de financement des stocks de véhicules financés par le groupe PSA Banque France.

1.4.3.3 TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le groupe PSA Banque France veille à pouvoir réduire son risque de crédit. Pour cela, en plus de la qualité du dossier et de la contrepartie qui sont les éléments essentiels de la prise de décision, le groupe cherche à disposer de garanties pour limiter sa perte en cas de défaut de la contrepartie.

Pour ce faire, le groupe a mis en place un référentiel de types de garanties, une procédure et des règles de sélection des garants qu'il accepte de prendre.

Cette garantie peut prendre la forme :

- d'une sûreté personnelle donnée par une personne physique ou morale, notamment, caution solidaire et indivisible, garantie à première demande, lettre d'intention ou engagement de porte-fort, etc. ;
- d'une sûreté réelle, notamment, privilège de prêteur de deniers, hypothèque, nantissement de fonds de commerce, nantissement de titres, promesse d'affectation hypothécaire, etc. ;
- d'engagements divers, notamment, engagement de poursuite de location, engagement de reprise à tout moment, etc. .

Cette garantie a pour but soit d'atténuer le risque, soit de revenir sur un refus initial.

Les garanties ne sont jamais prises en compte dans le calcul du *grading* du client.

Ces garanties doivent présenter une valeur financière, dans la mesure du possible, quantifiée, ou, a minima, quantifiable, et être juridiquement valables.

Depuis 2019, le groupe PSA Banque France a mis en place deux polices d'assurance-crédit auprès d'assureurs de premier plan en couverture partielle du risque lié aux opérations de financement des stocks de véhicules et de pièces de rechange sur les principaux concessionnaires financés par le groupe PSA Banque France :

- la première police, signée avec un assureur noté A2/AA-respectivement par Moody's et Fitch, couvre le risque relatif au financement des stocks de véhicules neufs, de démonstration et d'occasion des deux plus grands distributeurs des réseaux Peugeot, Citroën et DS pour un montant total brut de 79 millions d'euros et 75 millions d'euros net au 30 juin 2021, avec un gain associé de RWA de 50 millions d'euros ;
- la seconde police, signée avec un autre assureur noté AA par Standard & Poor's, couvre le risque relatif :
 - au financement des stocks de pièces de rechange de 28 distributeurs financés par le groupe PSA Banque France pour un montant total brut de 226 millions d'euros et 195 millions d'euros net au 30 juin 2021, avec un gain associé de RWA de 118 millions d'euros,
 - au financement de stock de véhicules neufs, de démonstration et d'occasion d'un distributeur des réseaux Peugeot, Citroën et DS pour un montant total brut de 30 millions d'euros et 15 millions d'euros net au 30 juin 2021, avec un gain associé de RWA de 12 millions d'euros.

Afin d'atténuer l'exposition aux risques et d'économiser des ressources consommées en capital, le groupe PSA Banque France a réalisé une transaction synthétique SRT (*Significant Risk Transfer*) au cours de l'exercice 2019. Cette opération a permis de transférer une partie du risque sur le portefeuille à des investisseurs. Le portefeuille est composé par les prêts titrisés en Vente À Crédit (VAC) accordés aux consommateurs en France pour l'achat de voitures neuves et d'occasion, et qui bénéficient d'un niveau de RW relativement élevé, principalement en raison d'une forte proportion de véhicules d'occasion. Grâce à cette transaction, le RWA a été réduit de 548 millions d'euros au 30 juin 2021.

TABLEAU CR3 - VUE D'ENSEMBLE DES TECHNIQUES D'ARC

Le tableau ci-après indique la mesure dans laquelle les techniques d'ARC ont été utilisées.

(en millions d'euros)		Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie			
			dont garantie par des sûretés	dont garantie par des garanties financières	dont garantie par des dérivés de crédit	
1	Prêts et avances	15 644	381	-	381	-
2	Titres de créance	41	-	-	-	-
3	TOTAL	15 685	381	-	381	-
4	dont expositions non performantes	207	-	-	-	-

1.4.3.4 RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie sur dérivés est désormais calculé selon la nouvelle approche normalisée, concernant le risque de contrepartie (*Standardised Approach for Counterparty Credit Risk* ou SA-CCR) applicable au 28 juin 2021 et

demeure non-significatif pour le groupe PSA Banque France avec 15 millions d'euros de RWA sur un total de 10 062 millions d'euros au 30 juin 2021.

TABLEAU CCR1 – ANALYSE DE L'EXPOSITION AU CCR PAR APPROCHE

Le tableau ci-après donne une vue d'ensemble complète des méthodes utilisées pour calculer les exigences réglementaires relatives au CCR ainsi que des principaux paramètres utilisés dans le cadre de chacune de ces méthodes.

		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWA)
EU-1	UE - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
EU-2	UE - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
1	SA-CCR (pour les dérivés)	11	24		1,4	71	49	49	15
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)			-	-	-	-	-	-
	2a dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres			-		-	-	-	-
	2b dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé			-		-	-	-	-
	2c dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits			-		-	-	-	-
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					-	-	-	-
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					-	-	-	-
5	VaR pour les OFT					-	-	-	-
6	TOTAL					71	49	49	15

1.4.4 Informations relatives au risque de liquidité

Au cours du premier semestre 2021, le groupe PSA Banque France a régulièrement renforcé son dispositif de gestion du risque de liquidité tout en respectant les préconisations de

l'ABE. Le rapport ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) portant sur l'année 2020 a été approuvé par le Conseil d'Administration en juin 2021.

1.4.4.1 RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

(en millions d'euros)	30 juin 2021	31 décembre 2020
Dépôts à la Banque de France (hors réserves obligatoires)	1 165	450
Titres HQLA disponibles (après décote)	0	0
Autres actifs éligible BCE disponibles (après décote)	154	817
TOTAL RÉSERVE DE LIQUIDITÉ	1 319	1 267

1.4.4.2 RATIOS DE LIQUIDITÉ

Le niveau moyen du ratio LCR s'établit à 208% sur la période de 12 mois s'achevant le 30 juin 2021.

Depuis le 28 juin 2021, avec l'entrée en vigueur du Règlement (EU) 2019/876 (CRR II), le « ratio de financement stable net » (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR) est à publier et s'établit à 109%.

TABLEAU LIQ1 – INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉS (LCR)

Portée de la consolidation (consolidé) (en millions d'euros)	Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
	09/2020	12/2020	03/2021	06/2021	09/2020	12/2020	03/2021	06/2021
Trimestre se terminant le								
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)								
Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					361	367	456	559
SORTIES DE TRÉSORERIE								
Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	2 752	2 814	2 853	2 904	340	346	349	354
<i>Dépôts stables</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dépôts moins stables</i>	2 752	2 814	2 853	2 904	340	346	349	354
Financement de gros non garanti	603	585	614	574	388	363	385	356
<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	284	295	305	291	69	74	76	73
<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	125	134	162	175	125	134	162	175
<i>Créances non garanties</i>	194	156	147	108	194	156	147	108
Financement de gros garanti					-	-	-	-
Exigences supplémentaires	681	734	777	869	89	104	121	143
<i>Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés</i>	36	47	60	75	36	47	60	75
<i>Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Facilités de crédit et de liquidité</i>	645	687	717	794	53	57	61	68
Autres obligations de financement contractuelles	289	282	293	280	243	233	244	234
Autres obligations de financement éventuel	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE					1 060	1 047	1 099	1 087
ENTRÉES DE TRÉSORERIE								
Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	2 384	2 402	2 373	2 350	830	828	827	813
Autres entrées de trésorerie	381	384	374	382	285	295	290	296
(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-	-	-	-
TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	2 765	2 786	2 747	2 732	1 114	1 123	1 117	1 109
<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</i>	2 765	2 786	2 747	2 732	1 114	1 123	1 117	1 109
VALEUR AJUSTÉE TOTALE								
COUSSIN DE LIQUIDITÉ					336	342	431	559
TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					265	262	275	273
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ					127%	131%	159%	208%

1.4.5 Informations relatives au risque de taux d'intérêt

La politique en matière de risque de taux d'intérêt est conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et encadrer les positions en risque de taux à l'intérieur de limites de sensibilité, en accord avec l'appétit au risque défini. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture. Le portefeuille des *swaps* de taux d'intérêt est le principal élément utilisé pour couvrir l'exposition de risque de taux du bilan. Le nominal des *swaps* de couverture de taux s'élève à 1 520 millions d'euros au 30 juin 2021.

Pour 2021, les scénarii ont été réduits au nombre de deux en se focalisant sur les évolutions de +/-25 bp et non plus sur celles de +/-100 bp, +/-75 bp, +/-50 bp, de manière à être plus cohérent et réaliste avec l'environnement actuel des taux d'intérêt.

- à fin juin 2021, la sensibilité de la NIM, par rapport au pire scénario de hausse ou de baisse des taux parallèles de 25 bp, ressort à -0,2 millions d'euros.
- à fin juin 2021, la sensibilité de la MVE, par rapport au pire scénario de hausse ou de baisse des taux parallèles de 25 bp, ressort à -8 millions d'euros.

1.4.6 Informations relatives aux expositions faisant l'objet de mesures appliquées en réponse à la pandémie de Covid-19

Les trois tableaux suivants fournissent des informations sur les expositions soumises à des moratoires législatifs et non législatifs sur les remboursements de prêts appliqués dans le

contexte spécifique de pandémie de Covid-19, sur les expositions nouvellement créées soumises à des systèmes de garantie publique, et le provisionnement associé.

1.4.6.1 INFORMATIONS SUR LES PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES LÉGISLATIFS ET NON LÉGISLATIFS

NON-EXPIRÉS A FIN JUIN 2021

(en millions d'euros)	Valeur comptable brute							
	Expositions performantes				Expositions non performantes			
	dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		dont : instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (stage 2)		dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		dont : paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	
Prêts et avances soumis à moratoire	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont : ménages</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont : sociétés non financières</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont : petites et moyennes entreprises</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	-	-	-	-	-	-	-	-

EXPIRÉS A FIN JUIN 2021

(en millions d'euros)	Valeur comptable brute							
	Expositions performantes				Expositions non performantes			
	dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		dont : instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (stage 2)		dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		dont : paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	
Prêts et avances soumis à moratoire ayant expiré	1 157	1 136	3	85	21	2	7	
<i>dont : ménages</i>	126	124	1	7	2	0	0	
<i>dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>	-	-	-	-	-	-	-	
<i>dont : sociétés non financières</i>	1 031	1 012	2	78	19	2	7	
<i>dont : petites et moyennes entreprises</i>	926	910	2	51	16	1	6	
<i>dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	-	-	-	-	-	-	-	

NON-EXPIRÉS A FIN JUIN 2021

	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit								Valeur comptable brute
	Expositions performantes				Expositions non performantes				
	dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		dont : instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (stage 2)		dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		dont : paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours performantes		
(en millions d'euros)									Entrées d'expositions non performantes
Prêts et avances soumis à moratoire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont : ménages</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont : sociétés non financières</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont : petites et moyennes entreprises</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-

EXPIRÉS A FIN JUIN 2021

	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit								Valeur comptable brute
	Expositions performantes				Expositions non performantes				
	dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		dont : instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (stage 2)		dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		dont : paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours performantes		
(en millions d'euros)									Entrées d'expositions non performantes
Prêts et avances soumis à moratoire ayant expiré	(21)	(9)	0	(4)	(12)	(1)	(3)	20	
<i>dont : ménages</i>	(1)	(0)	0	0	(1)	0	0	1	
<i>dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	
<i>dont : sociétés non financières</i>	(20)	(9)	0	(4)	(11)	(1)	(3)	19	
<i>dont : petites et moyennes entreprises</i>	(17)	(8)	0	(3)	(8)	(1)	(2)	15	
<i>dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	

1.4.6.2 VENTILATION DES PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES LÉGISLATIFS ET NON LÉGISLATIFS PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE DES MORATOIRES

Les prêts et avances soumis à moratoire ont diminué de 1 611 millions d'euros à fin décembre 2020, à 1 157 millions d'euros à fin juin 2021.

(en millions d'euros)	Nombre de débiteurs	Valeur comptable brute							
		dont : moratoires législatifs	dont : qui ont expiré	Échéance résiduelle des moratoires					
				≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 9 mois	> 9 mois ≤ 12 mois	> 1 an	
Prêts et avances pour lesquels un moratoire a été proposé	97 343	1 664	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances soumis à moratoire (accordés)	69 264	1 157	-	1 157	-	-	-	-	-
<i>dont : ménages</i>		126	-	126	-	-	-	-	-
<i>dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>		-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont : sociétés non financières</i>		1 031	-	1 031	-	-	-	-	-
<i>dont : petites et moyennes entreprises</i>		926	-	926	-	-	-	-	-
<i>dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>		-	-	-	-	-	-	-	-

1.4.6.3 INFORMATIONS SUR LES PRÊTS ET AVANCES NOUVELLEMENT CONSENTIS FOURNIS DANS LE CADRE DES NOUVEAUX RÉGIMES DE GARANTIE PUBLIQUE APPLICABLES INTRODUITS EN RÉPONSE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

(en millions d'euros)	Valeur comptable brute		Montant maximal de garantie pouvant être pris en considération	Valeur comptable brute
		dont : renégociés	Garanties publiques reçues	Entrées d'expositions non performantes
Nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publics	-	-	-	-
<i>dont : ménages</i>	-			-
<i>dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>	-			-
<i>dont : sociétés non financières</i>	-	-	-	-
<i>dont : petites et moyennes entreprises</i>	-			-
<i>dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	-			-

Le groupe PSA Banque France n'a pas octroyé de prêts garantis par l'État français (PGE).

1.5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT PSA BANQUE FRANCE

1.5.1 Présentation générale de PSA Banque France

Dénomination sociale : PSA Banque France

Nationalité : française

Siège social : 2-10, boulevard de l'Europe, 78300 Poissy, France
Tél. : +33 (0) 1 46 39 65 55

Forme juridique : société anonyme à Conseil d'Administration dont les actions ne sont pas négociables sur un marché réglementé.

Registre et numéro d'identification : PSA Banque France est immatriculée au R.C.S. Versailles.

> **N° Siren :** 652 034 638

> **N° Siret :** 652 034 638 00047

> **Code APE/NAF :** 6419Z

> **LEI :** 969500JK10192K13E882

Date de constitution et durée : PSA Banque France (dénommée SOFIB à l'origine) a été constituée le 24 juin 1965, elle est immatriculée depuis le 20 juillet 1965. La date d'expiration de la Société est le 31 décembre 2064.

L'objet social de la Société est celui d'une banque de plein exercice.

Exercice social : l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

En tant que Prestataire de Services d'Investissement, PSA Banque France est soumise aux dispositions du Règlement Général de l'AMF (Autorités des Marchés Financiers). Le Directeur Général Délégué de PSA Banque France, agréé par l'AMF et titulaire de la carte professionnelle requise, exerce la fonction de Responsable Conformité des Services d'Investissement (RCSI) dans les conditions définies aux articles 313 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

PSA Banque France est un établissement de crédit agréé sous la supervision principale du régulateur bancaire européen - la Banque Centrale Européenne - depuis 2015 et du régulateur français - l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - pour les questions relevant de sa compétence.

1.5.2 Actionnariat - structure du capital social

Actionnariat

Au 30 juin 2021, le capital social de l'entité PSA Banque France s'établit à 144 842 528 euros, divisé en 9 052 658 actions de 16 euros chacune, entièrement libéré, dont la répartition est paritaire entre :

- Banque PSA Finance qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote ;
- Santander Consumer Banque qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote.

Banque PSA Finance est une filiale détenue directement et indirectement à 100% par STELLANTIS (après la fusion des groupes PSA et FCA réalisée en janvier 2021) et Santander Consumer Banque est une filiale détenue indirectement à 100% par la société Banco Santander. Les sociétés STELLANTIS et Banco Santander sont des entités dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne.

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Aucune modification n'a eu lieu dans la composition du capital de PSA Banque France depuis le 2 février 2015.

Le pacte d'actionnaires conclu à cette date au moment de la création de la co-entreprise qu'est PSA Banque France prévoit des restrictions à l'exercice du transfert d'actions par les deux actionnaires, exercice qui n'est pas libre mais fait l'objet d'une *lock-up period* pour toute la durée de la coopération.

Cotation des titres

Les titres représentatifs du capital de PSA Banque France ne sont pas cotés en Bourse. Néanmoins certains titres de dettes (obligations EMTN) sont listés auprès d'Euronext Paris.

1.5.3 Conseil d'Administration et organes de direction

Le Conseil d'Administration de PSA Banque France est composé de six membres nommés pour une durée renouvelable de six ans, soit trois membres choisis par chacun des deux actionnaires. Tous les trois ans, une rotation de la Présidence du Conseil d'Administration, assurée par un administrateur non exécutif, fait l'objet d'une nomination à tour de rôle par l'un puis l'autre des deux actionnaires de PSA Banque France que sont Banque PSA Finance et Santander Consumer Banque. Il en va de même pour les fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué :

- une première alternance est intervenue le 28 août 2017 qui a pris fin le 31 août 2020. Ainsi pendant cette période, la fonction de Président non exécutif a été occupée par un administrateur désigné par Banque PSA Finance, en l'occurrence par M. Rémy BAYLE. La fonction de Directeur Général a été occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Banque, en l'occurrence M. Jean-Paul DUPARC et la fonction de Directeur Général Délégué a été occupée par un administrateur désigné par Banque PSA Finance, à savoir M. Laurent AUBINEAU ;
- une seconde rotation a pris effet au 1^{er} septembre 2020, voyant la fonction de Président non exécutif occupée cette fois par un administrateur désigné par Santander Consumer Banque, M. David TURIEL LOPEZ, la fonction de Directeur Général occupée par un administrateur désigné par Banque PSA Finance en la personne de M. Laurent AUBINEAU et la fonction de Directeur Général Délégué occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Banque en la personne de M. Jean-Paul DUPARC.

Les mandats d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de M. Rafael MORAL SALARICH, comme ceux des autres administrateurs de PSA Banque France, ne donnent pas lieu à versement de jetons de présence.

Le Président, avec son Conseil d'Administration et ses comités spécialisés, exerce la surveillance de l'activité de PSA Banque France pilotée par le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le comité exécutif et les comités opérationnels.

Trois Conseils d'Administration se sont tenus sur le premier semestre 2021.

À ce jour, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les obligations des membres des organes de direction et leurs intérêts privés à l'égard du groupe PSA Banque France. Il n'existe pas de conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.




Il n'existe aucune délégation, en cours de validité ou utilisée au cours du premier semestre 2021, accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation, d'émission de capital ou de rachat d'actions.


PSA Banque France ne se réfère pas à un code de gouvernement d'entreprise. Toutefois PSA Banque France applique volontairement certaines des recommandations du code AFEP-MEDEF sur le « gouvernement d'entreprise des sociétés cotées ».


1.5.4 Information sur les organes de Direction Générale et d'administration

1.5.4.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

LISTE DES MANDATS EXERCÉS OU EXPIRÉS AU PREMIER SEMESTRE 2021 PAR LES ADMINISTRATEURS DE PSA BANQUE FRANCE ET LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS D'ADMINISTRATEURS


RAFAEL MORAL SALARICH		Comités
 Né le 18 octobre 1981	Président du Conseil d'Administration Début de mandat : 11 décembre 2020 Échéance du mandat : 2023	Administrateur Début de mandat : 11 décembre 2020 Échéance du mandat : 2027 > Audit et risques > Nominations > Rémunérations
	Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2021 Directeur du développement commercial (exécutif) > Santander Consumer Finance S.A. (Espagne) Administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR (France) > Banca PSA Italia S.p.A. (Italie) > Santander Consumer Bank S.p.A. (Italie) > TimFIN S.p.A. (Italie) Membre du Conseil de Surveillance > PSA Bank Deutschland GmbH (Allemagne) > Santander Consumer Holding GmbH (Allemagne) > Santander Consumer Bank AG (Allemagne)	
LAURENT AUBINEAU		Comité
 Né le 29 décembre 1962	Directeur Général Début de mandat : 1 ^{er} septembre 2020 Échéance du mandat : 2023	Administrateur Début de mandat : 28 août 2017 Échéance du mandat : 2027 > Exécutif
	Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2021 Directeur Général et administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR (France)	
JEAN-PAUL DUPARC		Comité
 Né le 16 mai 1968	Directeur Général Délégué Début de mandat : 1 ^{er} septembre 2020 Échéance du mandat : 2023	Administrateur Début de mandat : 28 août 2017 Échéance du mandat : 2024 > Exécutif
	Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2021 Directeur Général Délégué et administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR (France) Représentant permanent de la Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR (France) > Conseil d'Administration de la Compagnie pour la Location de Véhicules - CLV (France)	

RÉMY BAYLE		Comités
 <p>Né le 26 décembre 1961</p>	<p>Administrateur Début de mandat : 23 avril 2015 Échéance du mandat : 2027</p>	<p>> Audit et risques > Nominations > Rémunérations</p>
	<p>Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2021 Directeur Général et administrateur > Banque PSA Finance (France) Vice-Président du Conseil d'Administration et administrateur > Opel Bank S.A. (France) Président du Conseil d'Administration > Compagnie pour la Location de Véhicules – CLV (France) Administrateur > Compagnie pour la Location de Véhicules – CLV (France)</p>	

MARTIN THOMAS		Comités
 <p>Né le 22 février 1974</p>	<p>Administrateur Début de mandat : 2 février 2015 Échéance du mandat : 2027</p>	<p>> Audit et risques > Nominations > Rémunérations</p>
	<p>Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2021 Président du Conseil d'Administration et administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) Président du Directoire > Santander Consumer Banque S.A. (France)</p>	

ARNAUD DE LAMOTHE		Comités
 <p>Né le 24 septembre 1966</p>	<p>Administrateur Début de mandat : 8 février 2017 Échéance du mandat : 2027</p>	<p>> Audit et risques > Nominations > Rémunérations</p>
	<p>Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2021 Directeur Général Délégué > Banque PSA Finance (France) Président du Conseil d'Administration > PSA Financial Services Spain, E.F.C., SA (Espagne) > Bank PSA Finance Rus (Fédération de Russie) Administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) > OPEL Bank SA (France) > PSA Financial Services Spain, E.F.C., SA (Espagne) > PSA Bank Deutschland GmbH (Allemagne) > PSA Finance UK Limited (Royaume-Uni) > Bank PSA Finance Rus (Fédération de Russie) Membre du Conseil de Surveillance > PSA Bank Deutschland GmbH (Allemagne)</p>	

Depuis le 27 juillet 2021, Mme Hélène BOUTELEAU remplace M. Arnaud DE LAMOTHE, en qualité d'administratrice.

HÉLÈNE BOUTELEAU		Comités
 <p>Né le 22 juillet 1975</p>	<p>Administratrice Début de mandat : 27 juillet 2021 Échéance du mandat : 2027</p>	<p>> Audit et risques > Nominations > Rémunérations</p>
	<p>Autres mandats exercés Directrice Général Déléguée > Banque PSA Finance (France) Administratrice > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR (France) > PSA Finance UK Limited (Royaume-Uni)</p>	

1.5.4.2 COMITÉS RÉGLEMENTAIRES ET EXÉCUTIF DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE

A. Le comité d'audit et risques

Au 30 juin 2021, le comité d'audit et risques est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
Rafael MORAL SALARICH, Président	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Administrateur de PSA Banque France
Martin THOMAS	Administrateur de PSA Banque France
Arnaud de LAMOTHE	Administrateur de PSA Banque France

A partir du 27 juillet 2021 :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
Rafael MORAL SALARICH, Président	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Administrateur de PSA Banque France
Martin THOMAS	Administrateur de PSA Banque France
Hélène BOUTELEAU	Administrateur de PSA Banque France

B. Le comité des nominations

Au 30 juin 2021, le comité des nominations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
Martin THOMAS, Président	Administrateur de PSA Banque France
Rafael MORAL SALARICH	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Administrateur de PSA Banque France
Arnaud de LAMOTHE	Administrateur de PSA Banque France

A partir du 27 juillet 2021 :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
Martin THOMAS, Président	Administrateur de PSA Banque France
Rafael MORAL SALARICH	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Administrateur de PSA Banque France
Hélène BOUTELEAU	Administrateur de PSA Banque France

C. Le comité des rémunérations

Au 30 juin 2021, le comité des rémunérations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
Martin THOMAS, Président	Administrateur de PSA Banque France
Rafael MORAL SALARICH	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Administrateur de PSA Banque France
Arnaud de LAMOTHE	Administrateur de PSA Banque France

A partir du 27 juillet 2021 :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
Martin THOMAS, Président	Administrateur de PSA Banque France
Rafael MORAL SALARICH	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Administrateur de PSA Banque France
Hélène BOUTELEAU	Administrateur de PSA Banque France

D. Le comité exécutif

Au 30 juin 2021, le comité exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
Laurent AUBINEAU	Directeur Général
Jean-Paul DUPARC	Directeur Général Délégué
Johnny AUDEBOURG	Responsable organisation informatique
Jean-Charles BATTAGLIA	Directeur des risques
Gregory BONNIN	Directeur des ressources humaines
Pedro CASTRO	Directeur financier
Philippe CHAILLOUT	Directeur des ventes
Charles DUMAS ALONSO	Directeur de l'audit
Laure DURAND	Directrice des opérations
Fayssal JOUINI	Directeur marketing et digital
Catherine NOGUIER	Secrétaire général
Gilles PEREZ	Directeur du recouvrement

A partir du 1^{er} septembre 2021 :

Nom	Fonction
Laurent AUBINEAU	Directeur Général
Jean-Paul DUPARC	Directeur Général Délégué
Jean-Charles BATTAGLIA	Directeur des risques
Gregory BONNIN	Directeur des ressources humaines
Philippe CHAILLOUT	Directeur des ventes
Charles DUMAS ALONSO	Directeur de l'audit
Laure DURAND	Directrice des opérations
Fayssal JOUINI	Directeur marketing et digital
Catherine NOGUIER	Secrétaire général
Gilles PEREZ	Directeur du recouvrement
Stéphane RIEHL	Directeur financier
Corinne YONNET	Responsable organisation informatique

1.5.5 Responsables du contrôle des comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park, 63, rue de Villiers,
92200 Neuilly-sur-Seine,

société par actions simplifiée au capital de 2 510 460 euros,
enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 672 006 483.

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie
régionale de Versailles.

Durée du mandat : six ans.

Date de fin de mandat : exercice comptable 2022.

Représentée au 30 juin 2021 par Isabelle Gallois.

Mazars

61, rue Henri Régnauld,
92400 Courbevoie,

société anonyme au capital de 8 320 000 euros, enregistrée
au R.C.S. de Nanterre n° 784 824 153.

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie
régionale de Versailles.

Durée du mandat : six ans.

Date de fin de mandat : exercice comptable 2026.

Représentée au 30 juin 2021 par Matthew Brown et Olivier
Gatard.



12

COMPTES SEMESTRIELS 2021 CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

2.1	BILAN CONSOLIDÉ	54	2.5	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	58
2.2	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	55	2.6	NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	59
2.3	RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	56	2.7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE	87
2.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	57			

2.1 BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

	Notes	30/06/2021	31/12/2020
Actif			
Caisse, banques centrales	3	1 200	487
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	4	0
Instruments dérivés de couverture		1	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5	40	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	6	719	964
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	7	13 923	13 895
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	21.2	(4)	(1)
Actifs d'impôts courants	25.1	0	1
Actifs d'impôts différés	25.1	3	3
Comptes de régularisation et actifs divers	8	318	308
Immobilisations corporelles		17	17
TOTAL DE L'ACTIF		16 221	15 674

(en millions d'euros)

	Notes	30/06/2021	31/12/2020
Passif			
Banques centrales		0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9	0	1
Instruments dérivés de couverture	10	1	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	11	4 609	4 937
Dettes envers la clientèle	12	3 365	3 214
Dettes représentées par un titre	13	5 386	4 684
Passifs d'impôts courants	25.1	24	8
Passifs d'impôts différés	25.1	452	449
Comptes de régularisation et passifs divers	14	601	639
Provisions		22	22
Dettes subordonnées	15	155	155
Capitaux propres		1 606	1 565
Capitaux propres part du groupe		1 606	1 565
Capital et réserves liées		757	757
Réserves consolidées		851	810
dont résultat net part du groupe		167	243
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(2)	(2)
TOTAL DU PASSIF		16 221	15 674

2.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

	Notes	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	2020
Intérêts et produits assimilés	18	266	250	509
Intérêts et charges assimilées	19	(42)	(43)	(88)
Commissions (produits)	20	75	70	147
Commissions (charges)	20	(2)	(2)	(5)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	21	1	0	0
Produits des autres activités	22	12	10	21
Charges des autres activités	22	(16)	(11)	(19)
Produit Net Bancaire		294	274	565
Charges générales d'exploitation	23	(81)	(79)	(154)
Personnel		(34)	(32)	(65)
Autres charges générales d'exploitation		(47)	(47)	(89)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(2)	(3)	(3)
Résultat brut d'exploitation		211	192	408
Coût du risque de crédit	24	(6)	(31)	(58)
Résultat d'exploitation		205	161	350
Charges des engagements sociaux		0	0	0
Produits des engagements sociaux		-	-	-
Autres éléments hors exploitation		-	(5)	(4)
Résultat avant impôt		205	156	346
Impôt sur les bénéfices	25.2 et 25.3	(38)	(48)	(103)
Résultat net		167	108	243
<i>dont part du groupe</i>		167	108	243

2.3 RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2021			1 ^{er} semestre 2020			2020		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat net	205	(38)	167	156	(48)	108	346	(103)	243
<i>dont intérêts minoritaires</i>			-			-			-
Éléments recyclables par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont évaluation reprise en résultat net</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont évaluation directe par capitaux propres</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Éléments non recyclables par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont intérêts minoritaires</i>			-			-			-
Total résultat et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	205	(38)	167	156	(48)	108	346	(103)	243
<i>dont intérêts minoritaires</i>			-			-			-
<i>dont part du groupe</i>			167			108			243

2.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées			Écarts d'évaluation - Part du groupe			Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Écarts actuariels sur engagements de retraite	Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
Au 31 décembre 2019	145	593	19	688	(2)	-	1 443	-	1 443
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	108	-	-	108	-	108
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	(60)	-	-	(60)	-	(60)
Dividendes versés à Banque PSA Finance	-	-	-	(60)	-	-	(60)	-	(60)
Au 30 juin 2020	145	593	19	676	(2)	-	1 431	-	1 431
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	135	-	-	135	-	135
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés à Banque PSA Finance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AU 31 Décembre 2020	145	593	19	810	(2)	-	1 565	-	1 565
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	167	-	-	167	-	167
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	(63)	-	-	(63)	-	(63)
Dividendes versés à Banque PSA Finance	-	-	-	(63)	-	-	(63)	-	(63)
Au 30 juin 2021	145	593	19	851	(2)	-	1 606	-	1 606

Sur le plan juridique :

Au 31 décembre 2014, le capital social de PSA Banque France était de 9 600 000 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 600 000 actions.

Au 31 décembre 2015, le capital social de PSA Banque France était de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 9 052 658 actions.

Pour mémoire, le 30 janvier 2015 ont été constatées chez PSA Banque France :

- > une augmentation de capital pour un montant de 131 627 216 euros, par voie d'émission de 8 226 701 actions ordinaires nouvelles d'une valeur de 16 euros chacune en rémunération des apports en nature (apport des titres SOFIRA et CREDIPAR par Banque PSA Finance) ;
- > une prime d'apport d'un montant de 722 082 615,23 euros correspondant à la différence entre la valeur des apports, soit 853 709 831,23 euros, et la valeur nominale des actions émises en rémunération des apports, soit 131 627 216 euros ;
- > une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 3 615 312 euros par voie d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 225 957 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission totale de 19 832 904,52 euros.

Depuis le 31 décembre 2016, le capital social de PSA Banque France est de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il est divisé en 9 052 658 actions.

Conformément à l'amendement IAS 1 Présentation des états financiers - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe « Fonds propres et exigence de fonds propres » du rapport semestriel d'activité.

2.5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	2020
Résultat avant impôts	205	156	346
Élimination des résultats sans effet sur la trésorerie			
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	1	3	3
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	9	44	62
Pertes/gains nets des activités d'investissement	-	-	-
Produits/charges des activités de financement	1	1	3
Autres mouvements	(58)	(262)	(22)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et des autres ajustements	(47)	(214)	46
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(210)	330	1 045
Flux liés aux opérations avec la clientèle	122	1 036	(45)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	659	(995)	(1 288)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(7)	-	(99)
Impôt sur les bénéfices versés	(19)	(7)	(17)
Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	545	364	(404)
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	703	306	(12)
Flux liés aux participations	-	-	-
Encaissements liés aux cessions de filiales	-	-	-
Décassements liés aux acquisitions de filiales	-	-	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(1)	-	(2)
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2)	(1)	(7)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	1	5
Effet des variations de périmètre	-	-	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(1)	-	(2)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires			
Décassements liés aux dividendes payés à :	(126)	(120)	(120)
> Santander Consumer Finance	(63)	(60)	(60)
> Banque PSA Finance	(63)	(60)	(60)
Encaissements liés aux émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(2)	(3)	(4)
Encaissement/décassement lié à la dette subordonnée/dette de location	(2)	(3)	(4)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(128)	(123)	(124)
Effets de la variation des taux de change (D)	-	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	574	183	(138)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 286	1 424	1 424
Caisse, banques centrales (actif et passif)	487	453	453
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	799	971	971
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 860	1 607	1 286
Caisse, banques centrales (actif et passif)	1 200	396	487
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	660	1 211	799

2.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

I SOMMAIRE DE NOTES

NOTE 1	Faits marquants de la période et structure du groupe	60	NOTE 12	Dettes envers la clientèle	71
NOTE 2	Principes comptables	62	NOTE 13	Dettes représentées par un titre	71
NOTE 3	Caisse, banques centrales	63	NOTE 14	Comptes de régularisation et passifs divers	73
NOTE 4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	63	NOTE 15	Dettes subordonnées	74
NOTE 5	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	64	NOTE 16	Juste valeur des actifs et passifs financiers	75
NOTE 6	Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	64	NOTE 17	Autres engagements	76
NOTE 7	Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	65	NOTE 18	Intérêts et produits assimilés	77
NOTE 8	Comptes de régularisation et actifs divers	67	NOTE 19	Intérêts et charges assimilées	78
NOTE 9	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	67	NOTE 20	Commissions	79
NOTE 10	Instruments dérivés de couverture – passifs	69	NOTE 21	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	79
NOTE 11	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	70	NOTE 22	Produits et charges nets des autres activités	81
			NOTE 23	Charges générales d'exploitation	81
			NOTE 24	Coût du risque	81
			NOTE 25	Impôt sur les bénéfices	83
			NOTE 26	Information sectorielle	85
			NOTE 27	Événements postérieurs à la clôture	86

NOTE 1 Faits marquants de la période et structure du groupe

A. FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Gestion et mesures dans le contexte Covid-19

La pandémie de Covid-19 qui sévit dans le monde entier a affecté les activités de production et commerciales de STELLANTIS. Pour faire face à cette situation inédite de crise sanitaire imposant plusieurs périodes de confinement dont du 3 avril au 3 mai 2021, le groupe PSA Banque France a mis en place de nombreuses mesures pour assurer la poursuite de son activité et apporter son soutien ininterrompu à celle de ses clients.

Les mesures d'accompagnement sur les moratoires ont consisté en un ou plusieurs reports d'échéances de prêt pour les clients finaux et également pour certaines activités de financement du réseau concessionnaires.

Elles ont pris fin à compter du 31 mai 2021.

Une description plus détaillée est mentionnée dans le paragraphe 1.1.2.2 F du chapitre 1 du rapport semestriel d'activité.

Stratégie de refinancement dans le contexte Covid-19

Le groupe PSA Banque France bénéficie des financements levés sur les marchés de capitaux (titres de créances négociables et émissions obligataires sous-programme EMTN), apportés par les opérations de titrisation de créances, de la collecte d'épargne grand public auprès de la clientèle française, d'un accès aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de lignes bancaires bilatérales, en complément du financement intra-groupe fourni directement par Santander Consumer Finance.

Ce modèle de politique de refinancement diversifiée a démontré sa résilience dans le contexte de pandémie de Covid-19 en continuant d'assurer des conditions de refinancement optimisées pour PSA Banque France, en lui permettant de privilégier les sources de financement présentant les conditions les plus favorables. Au cours du premier semestre 2021, le groupe PSA Banque France a ainsi augmenté sa participation totale aux opérations TLTRO-III à hauteur de 2 825 millions d'euros, réalisé sa sixième émission d'obligations EMTN et placé sa seconde opération publique de titrisation Auto ABS French Leases 2021.

B. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

En juin 2021, CREDIPAR a cédé au FCT Auto ABS French LT Leases 2021 des créances correspondant aux loyers futurs de contrats de location avec option d'achat. CREDIPAR conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis juin 2021.

C. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	Code ISO pays	Participation de PSA Banque France			30/06/2021		31/12/2020	
		Directe %	Indirecte		Méthode de consolidation	% intérêts	Méthode de consolidation	% intérêts
			%	Détenue par				
Filiales								
<i>Financement des ventes</i>								
CREDIPAR	FR	100	-		IG	100	IG	100
CLV	FR	-	100	CREDIPAR	IG	100	IG	100
Entités ad hoc								
FCT Auto ABS French Loans Master	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS DFP Master - Compartiment France 2013	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Leases Master - Compartiment 2016	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French LT Leases Master	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Leases 2018	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Leases 2021	FR	-	-		IG	100	-	-

NOTE 2 Principes comptables

Les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2021 sont établis conformément à la norme IAS 34 - Information financière intermédiaire, qui permet de présenter une sélection de notes annexes. Ces comptes consolidés résumés doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de l'exercice 2020.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2021 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, à l'exception de l'application des nouveaux textes obligatoires : cf. ci-après le paragraphe « Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021 ».

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005, le groupe PSA Banque France a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date.

Au 30 juin 2021, la présentation des comptes consolidés du groupe PSA Banque France est effectuée selon les préconisations de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) formalisées dans le cadre de la recommandation n° 2017-02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le référentiel IFRS comprend les IFRS, les IAS (*International Accounting Standard*), ainsi que leurs interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) et SIC (*Standing Interpretations Committee*).

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021

Il n'y a pas de nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2021, applicables par le groupe PSA Banque France.

Développement récents de l'IFRS *Interpretations Committee* (« IFRIC »)

En avril 2021, le comité d'interprétation des normes IFRS a publié une décision d'agenda afin de clarifier la période de services au cours de laquelle les avantages du personnel sont attribués sous IAS 19 pour les régimes de retraite à prestations définies. Cette décision peut impacter certaines indemnités de départ à la retraite pour laquelle une analyse est en cours. Au 30 juin 2021, les provisions pour engagements de retraite figurant au passif du bilan de PSA Banque France s'élèvent à 12 millions d'euros.

NOTE 3 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Caisse et CCP	-	-
Banque centrale*	1 200	487
<i>dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France</i>	35	37
TOTAL	1 200	487

* En plus des réserves obligatoires, les dépôts complémentaires sur le compte Banque de France correspondent à un placement de type actif liquide de haute qualité dans le cadre du respect du ratio de liquidité LCR.

NOTE 4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

4.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading ⁽¹⁾	-	1
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus	-	(1)
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Contributions à la garantie des dépôts ⁽²⁾	4	-
<i>dont certificat d'associé (FGDR)</i>	3	-
<i>dont certificats d'association (FGDR)</i>	1	-
TOTAL	4	-

(1) Les swaps classés en trading concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiations, les variations de juste valeur de ces swaps sont compensées par les variations de juste valeur de swaps en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du swap mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le swap mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Notes 9.1 et 21.1).

(2) Reclassement du montant du certificat d'associé et certificats d'association depuis les actifs divers vers les actifs financiers à la juste valeur par résultat.

4.2 COMPENSATION DES SWAPS DE TRADING AVEC APPEL DE MARGE - ACTIFS

POUR 2021

Swaps gagnants (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur positive	0,1	-	0,1	-	0,1
<i>swaps avec appel de marge</i>	0,1	-	0,1	-	0,1
<i>swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(0,1)	(0,1)
Produits à recevoir	-	-	-	-	-
<i>swaps avec appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<i>swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Total à l'actif	0,1	-	0,1	(0,1)	-
Appels de marge reçus sur swaps de trading (en produits constatés d'avance - cf. Note 14)	-	-	0,2	(0,1)	0,1
Total au passif	-	-	0,2	(0,1)	0,1

POUR 2020

	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Swaps gagnants (en millions d'euros)					
Juste valeur positive	0,6	-	0,6	-	0,6
<i>swaps avec appel de marge</i>	0,6	-	0,6	-	0,6
<i>swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(0,5)	(0,5)
Produits à recevoir	-	-	-	-	-
<i>swaps avec appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<i>swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Total à l'actif	0,6	-	0,6	(0,5)	0,1
Appels de marge reçus sur <i>swaps</i> de <i>trading</i> (en produits constatés d'avance - cf. Note 14)	-	-	0,5	(0,5)	-
Total au passif	-	-	0,5	(0,5)	-

NOTE 5 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2021		31/12/2020	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
Instruments de dettes	40	-	-	-
<i>dont obligations et autres titres de dette*</i>	40	-	-	-
TOTAL	40	-	-	-

* L'achat de titres de dette de l'État français a été réalisé au premier semestre 2021 afin de disposer de collatéral additionnel, éligible auprès de la Banque Centrale Européenne. La variation de la valeur de marché de ces titres est comptabilisée en fonds propres car ceux-ci n'ont pas vocation à être détenus jusqu'à leur maturité.

NOTE 6 Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti

VENTILATION CRÉANCES À VUE/À TERME

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Créances à vue hors groupe	719	964
Comptes ordinaires débiteurs	719	964
<i>dont détenus par les fonds de titrisation</i>	119	109
<i>dont nantis au titre de l'opération SRT⁽¹⁾</i>	96	126
<i>dont comptes d'affectation spéciale (CAS)⁽²⁾</i>	239	228
Montants à recevoir sur comptes de banque	-	-
Comptes et prêts financiers au jour le jour	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Créances à terme	-	-
Créances rattachées	-	-
TOTAL	719	964

(1) Au profit du fonds commun de titrisation Auto ABS Synthetic French Loans 2019.

(2) Comptes ouverts par CREDIPAR au bénéfice des fonds de titrisations.

NOTE 7 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

7.1 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR TYPE DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Vente à crédit	2 400	2 449
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	1 969	1 994
Location avec option d'achat ⁽²⁾	4 560	4 336
Capital restant dû et intérêts à recevoir	5 125	4 854
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	3 288	2 270
Intérêts non courus sur location avec option d'achat	(565)	(518)
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	(376)	(236)
Location longue durée ⁽²⁾	3 536	3 267
Capital restant dû et intérêts à recevoir	3 856	3 549
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	966	1 002
Intérêts non courus sur location longue durée	(320)	(282)
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	(95)	(95)
Dépôts de garantie activité location	-	-
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	-	-
Créances commerciales	2 515	2 998
Entreprises liées avec STELLANTIS	15	6
Hors groupe	2 500	2 992
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	747	755
Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	572	548
Comptes ordinaires	111	80
Entreprises liées avec STELLANTIS	11	1
Hors groupe	100	79
Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle	229	217
Étalement des coûts d'acquisition	316	306
Étalement des frais de dossiers	(12)	(18)
Étalement de la participation des marques et des réseaux	(75)	(71)
Total des créances au coût amorti ⁽³⁾	13 923	13 895
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	6 499	5 690

(1) Le groupe PSA Banque France a procédé à plusieurs opérations de financement par titrisation (cf. Note 7.3).

(2) Le groupe PSA Banque France achète des véhicules aux concessionnaires Peugeot, Citroën et DS et les loue aux clients finaux. Les contrats de location sont principalement proposés pour une durée d'un à cinq ans. Le groupe PSA Banque France reste propriétaire du véhicule tout au long de la période de location. Au terme d'un contrat de location avec option d'achat, le client a le choix de rendre le véhicule ou d'exercer son option d'achat. Pour les contrats de location longue durée, le concessionnaire ou, dans certains cas, le constructeur lui-même s'engage à racheter le véhicule au groupe PSA Banque France lors de sa restitution par le locataire en fin de contrat, à un prix déterminé au moment de la mise en place du contrat de location. Cette valeur de reprise du véhicule correspond à la valeur résiduelle estimée du véhicule à l'issue de la période de location. Cet engagement de reprise du véhicule permet au groupe PSA Banque France de ne pas être exposé au risque lié à la reprise du véhicule et à la variation éventuelle de sa valeur en fin de contrat de location. Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas restitué dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le montant que le concessionnaire ou le constructeur paye au groupe PSA Banque France n'en est pas pour autant affecté. Par contre, le groupe PSA Banque France supportera généralement le risque sur la valeur de revente du véhicule si, au cours de la période de location du véhicule, le client interrompt le paiement de ses loyers. En effet, le montant prédéterminé de reprise du véhicule par le concessionnaire ou le constructeur peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des loyers non versés par le client en cas de rupture anticipée, ce que le groupe PSA Banque France analyse comme faisant partie intégrante du risque de crédit sur le client. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice dû à la résiliation anticipée du contrat.

Par conséquent, compte tenu des engagements reçus des concessionnaires ou du constructeur, sur la reprise et les valeurs résiduelles des véhicules en fin de contrat, et ces engagements étant jugés opposables bien que le constructeur soit une partie liée au sens IAS 24, le groupe PSA Banque France considère ne pas supporter les risques et avantages liés à la valeur et à la propriété du véhicule. Pour cette raison, les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) sont considérées et comptabilisées comme des locations financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(3) L'intégralité des créances est en euro.

7.2 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR SEGMENT

Segment IFRS 8	Client final							
	Corporate Réseau		Retail		Corporate et assimilés		Total	
	(A - cf. renvoi B Note 24.1)	(B - cf. renvoi A Note 24.1)	(C - cf. renvoi C Note 24.1)					
Type de financement	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
(en millions d'euros)								
Vente à crédit	12	11	2 387	2 437	1	1	2 400	2 449
Location avec option d'achat	6	7	4 515	4 291	39	38	4 560	4 336
Location longue durée	246	237	2 166	2 004	1 124	1 026	3 536	3 267
Créances commerciales	2 515	2 998	-	-	-	-	2 515	2 998
Autres créances	567	542	2	3	3	3	572	548
Comptes ordinaires	111	80	-	-	-	-	111	80
Éléments intégrés au coût amorti	8	8	187	177	34	32	229	217
TOTAL DES ENCOURS PAR SEGMENT IFRS 8	3 465	3 883	9 257	8 912	1 201	1 100	13 923	13 895

7.3 OPÉRATIONS DE FINANCEMENT PAR TITRISATION

Fonds	Créances cédées nettes			
	Closing, i.e. première date de cession	Type de financement	30/06/2021	31/12/2020
FCT Auto ABS French Loans Master	13/12/2012 ⁽²⁾	Vente à crédit	1 969	1 994
FCT Auto ABS DFP Master - Compartiment France 2013	03/05/2013 ⁽²⁾	Créances Commerciales	747	755
FCT Auto ABS French Leases Master - Compartiment 2016	28/07/2016 ⁽²⁾	Location avec option d'achat ⁽¹⁾	1 760	1 783
FCT Auto ABS French LT Leases Master	27/07/2017 ⁽²⁾	Location longue durée ⁽³⁾	871	907
FCT Auto ABS French Leases 2018	23/11/2018	Location avec option d'achat ⁽¹⁾	155	251
FCT Auto ABS French Leases 2021	28/06/2021	Location avec option d'achat ⁽¹⁾	997	-
TOTAL			6 499	5 690

(1) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs des contrats de location et aux créances de ventes du véhicule ou d'option d'achat (contrats de location avec option d'achat ou crédit-bail).

(2) Ces fonds sont des programmes de réémission mensuelle permettant d'ajuster au fil de l'eau la taille du fonds au portefeuille à refinancer (qui peut varier à la hausse ou à la baisse), dans la limite du plafond d'émission de chaque programme.

(3) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs et aux valeurs résiduelles de contrats de location longue durée.

Lorsque CREDIPAR se refinance par titrisation, CREDIPAR utilise des Fonds Commun de Titrisation (FCT) auxquels il cède ses créances. Ces FCT constituent des entités ad hoc, intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe PSA Banque France, dans la mesure où les revenus perçus par la filiale CREDIPAR comprennent l'essentiel des risques (principalement le coût du risque) et des avantages (le Produit Net Bancaire) de ces entités ad hoc.

En effet, les techniques de rehaussement de crédit utilisées par le groupe PSA Banque France dans le cadre de ses opérations de titrisation maintiennent à sa charge les risques financiers inhérents à ces opérations. Le groupe finance également l'ensemble des réserves permettant de faire face aux risques spécifiques. Enfin, le groupe reste le bénéficiaire exclusif des avantages qui découlent de ces opérations, en particulier en ce qui concerne le financement obtenu en contrepartie de la vente du portefeuille au fonds, financé par le placement des tranches « senior » sur la plupart des opérations.

NOTE 8 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Débiteurs divers	196	186
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	142	128
État et autres organismes sociaux	60	59
Produits à recevoir	8	8
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	6	6
Charges constatées d'avance	8	4
<i>dont appels de marge payés sur swaps</i>	1	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	1	4
<i>dont hors groupe</i>	-	(4)
Autres comptes de régularisation	46	51
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	10	10
TOTAL	318	308

NOTE 9 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

9.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	-	1
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés	-	-
Charges à payer sur instruments financiers à terme de trading	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
TOTAL	-	1

Les *swaps* classés en *trading* concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiation, les variations de juste valeur de ces *swaps* sont compensées par les variations de juste valeur de *swaps* en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR.

En effet, le taux du *swap* mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation de la contrepartie bancaire fournissant le *swap* alors que ce n'est pas le cas pour le *swap* mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Notes 4.1 et 21.1).

9.2 Compensation des *swaps* de *trading* avec appel de marge - Passifs

POUR 2021

<i>Swaps perdants</i> (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	-	0,3	0,3	-	0,3
<i>Swaps</i> avec appel de marge	-	-	-	-	-
<i>Swaps</i> sans appel de marge	-	0,3	0,3	-	0,3
Compensation	-	-	-	-	-
Charges à payer	-	-	-	-	-
<i>Swaps</i> avec appel de marge	-	-	-	-	-
<i>Swaps</i> sans appel de marge	-	-	-	-	-
Total au passif	-	0,3	0,3	-	0,3
Appels de marge payés sur <i>swaps</i> de <i>trading</i> (en charges constatées d'avance - cf. Note 8)	-	-	-	-	-
Total à l'actif	-	-	-	-	-

POUR 2020

<i>Swaps perdants</i> (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	-	0,6	0,6	-	0,6
<i>Swaps</i> avec appel de marge	-	-	-	-	-
<i>Swaps</i> sans appel de marge	-	0,6	0,6	-	0,6
Compensation	-	-	-	-	-
Charges à payer	-	-	-	-	-
<i>Swaps</i> avec appel de marge	-	-	-	-	-
<i>Swaps</i> sans appel de marge	-	-	-	-	-
Total au passif	-	0,6	0,6	-	0,6
Appels de marge payés sur <i>swaps</i> de <i>trading</i> (en charges constatées d'avance - cf. Note 8)	-	-	-	-	-
Total à l'actif	-	-	-	-	-

NOTE 10 Instruments dérivés de couverture – passifs

10.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Juste valeur négative des swaps de couverture	1	4
des emprunts	-	-
des EMTN/NEU MTN	-	-
des obligations	-	-
des NEU CP, autres dettes représentées par un titre	-	-
des encours clientèle (vente à crédit, location avec option d'achat et location longue durée)	1	4
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés (cf. Note 10.2)	-	(4)
Charges à payer sur swaps de couverture	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
TOTAL	1	-

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en *Fair Value Hedge* est donnée dans la Note 21.

10.2 COMPENSATION DES SWAPS DE COUVERTURE AVEC APPEL DE MARGE - PASSIFS

POUR 2021

<i>Swaps perdants (en millions d'euros)</i>	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	(5,5)	6,4	0,9	-	0,9
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(5,5)	6,4	0,9	-	0,9
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	-	-
Charges à payer	(0,4)	0,6	0,2	-	0,2
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(0,4)	0,6	0,2	-	0,2
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Total au passif	(5,9)	7,0	1,1	-	1,1
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance – cf. Note 8)	-	-	0,7	-	0,7
Total à l'actif	-	-	0,7	-	0,7

POUR 2020

	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Swaps perdants (en millions d'euros)					
Juste valeur négative	(8,8)	12,2	3,4	-	3,4
Swaps avec appel de marge	(8,8)	12,2	3,4	-	3,4
Swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(3,8)	(3,8)
Charges à payer	(0,4)	0,7	0,3	-	0,3
Swaps avec appel de marge	(0,4)	0,7	0,3	-	0,3
Swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Total au passif	(9,2)	12,9	3,7	(3,8)	(0,1)
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance - cf. Note 8)	-	-	3,8	(3,8)	-
Total à l'actif	-	-	3,8	(3,8)	-

NOTE 11 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

VENTILATION DES DETTES À VUE/À TERME

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Dettes à vue	59	164
Comptes ordinaires créditeurs	58	62
dont entreprises liées avec STELLANTIS	-	-
Comptes et emprunts financiers au jour le jour	-	101
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	101
Autres sommes dues	1	1
Dettes rattachées à vue	-	-
Dettes à terme hors groupe	4 575	4 785
Bancaires classiques	1 750	2 535
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	1 650	2 235
Financement obtenu auprès de la BCE (cf. Note 17)	2 825	2 250
Éléments intégrés au coût amorti des dettes envers les établissements de crédit	-	-
Frais d'émission à étaler	-	-
Dettes rattachées à terme	(25)	(12)
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	-
TOTAL DES DETTES AU COÛT AMORTI*	4 609	4 937

* L'intégralité de la dette est en euro.

NOTE 12 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Dettes à vue	2 909	2 816
Comptes courants	279	295
Entreprises liées avec STELLANTIS	110	146
Hors groupe	169	149
<i>dont successions portant sur livret d'épargne</i>	4	4
Comptes d'épargne sur livret	2 539	2 441
Autres sommes dues à la clientèle	91	80
Entreprises liées avec STELLANTIS	-	-
Hors groupe	91	80
Dettes rattachées	9	-
<i>dont comptes d'épargne sur livret</i>	9	-
Dettes à terme	441	391
Comptes à terme	430	380
Autres dettes à terme	11	11
Entreprises liées	-	-
Hors groupe	11	11
Dettes rattachées	6	7
<i>dont comptes à terme</i>	6	7
TOTAL*	3 365	3 214

* L'intégralité de la dette est en euro.

Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement » (cf. Note 26.1).

NOTE 13 Dettes représentées par un titre

13.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	3 355	3 047
EMTN, NEU MTN et assimilés ⁽¹⁾	2 972	2 524
<i>dont en cours de livraison</i>	-	-
NEU CP	383	523
<i>dont en cours de livraison</i>	-	-
Titres émis par les fonds de titrisation (cf. Note 13.3)	2 029	1 637
Dettes rattachées	4	7
Titrisation	-	-
Éléments intégrés au coût amorti des dettes représentées par un titre	(2)	(7)
Frais d'émission et primes d'émission à étaler	(2)	(7)
TOTAL DES DETTES AU COÛT AMORTI ⁽²⁾	5 386	4 684

(1) En janvier 2021, le groupe PSA Banque France a procédé à l'émission d'un sixième EMTN pour un montant de 500 millions d'euros avec une maturité de quatre ans, après avoir remboursé en janvier 2020 son premier EMTN émis en 2017 avec une maturité de trois ans.

(2) L'intégralité de la dette est en euro.

13.2 ÉCHÉANCIER DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE HORS DETTES RATTACHÉES

(en millions d'euros)	30/06/2021			31/12/2020		
	Titrisations	TCN	Autres	Titrisations	TCN	Autres
0 à 3 mois	46	289	-	36	392	-
3 mois à 6 mois	94	134	-	40	45	-
6 mois à 1 an	368	612	-	314	423	-
1 an à 5 ans	1 521	2 320	-	1 247	2 187	-
Plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 029	3 355	-	1 637	3 047	-

13.3 OPÉRATIONS DE TITRISATION

TITRES ÉMIS PAR LES FONDIS DE TITRISATION

(en millions d'euros)	Fonds	Obligations	Notation ⁽¹⁾	Obligations émises	
				30/06/2021	31/12/2020
	FCT Auto ABS French Loans Master		<i>Fitch/Moody's</i>		
		Classe A	AA/Aa2	1 888	1 901
		Classe B	-	168	169
	FCT Auto ABS DFP Master - Compartiment France 2013		<i>S&P/Moody's</i>		
		Classe S	AA/Aa	632	624
		Classe B	-	147	149
	FCT Auto ABS French Leases Master - Compartiment 2016		<i>Not Rated</i>		
		Classe A	-	947	947
		Classe B	-	861	888
	FCT Auto ABS French LT Leases Master		<i>Not Rated</i>		
		Classe A	-	550	563
		Classe B	-	360	388
	FCT Auto ABS French Leases 2018		<i>Moody's/DBRS</i>		
		Classe A	Aaa/AAA	19	115
		Classe B	A1/A (high)	60	60
		Classe C	<i>Not Rated</i>	90	90
	FCT AUTO ABS French Leases 2021		<i>S&P - DBRS</i>		
		Classe A	AAA/AAA	500	-
		Classe B	AA+/AA	65	-
		Classe C	<i>Not Rated</i>	141	-
	Élimination des opérations intra-groupe ⁽²⁾			(4 399)	(4 257)
	TOTAL			2 029	1 637

(1) Notation obtenue au closing ou en date de dernière restructuration de la transaction.

(2) CREDIPAR souscrit les titres subordonnés des opérations de titrisation et peut souscrire également des titres seniors, en vue d'utiliser ceux-ci comme collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne.

NOTE 14 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs	163	133
Entreprises liées	103	81
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	103	81
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Hors groupe	60	52
Dettes financières	8	9
Hors groupe	8	9
État et autres organismes sociaux	36	41
Charges à payer	192	231
Entreprises liées	26	32
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	20	26
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	6	6
Hors groupe	166	199
Autres créditeurs divers	124	157
Entreprises liées	17	17
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	17	17
Hors groupe	107	140
Produits constatés d'avance	16	16
<i>dont appels de marge reçus sur swaps ⁽¹⁾</i>	-	-
Entreprises liées	9	10
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	9	10
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Hors groupe	7	6
Autres comptes de régularisation	62	52
Hors groupe	62	52
TOTAL	601	639

(1) Les appels de marge reçus sur swaps ont été compensés avec la juste valeur positive pour 0,1 million d'euros au 30 juin 2021, contre 0,5 million d'euros au 31 décembre 2020 (cf. Note 4.2).

NOTE 15 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Dettes subordonnées	155	155
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	77,5	77,5
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	77,5	77,5
Dettes rattachées	-	-
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
TOTAL	155	155

VARIATION DES DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie			Variation résultat	30/06/2021
		Encaissements	Décaissements			
Dettes subordonnées	155	-	-	-	155	
Dettes rattachées	-	-	(2)	2	-	
TOTAL	155	-	(2)	2	155	

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie			Variation résultat	31/12/2020
		Encaissements	Décaissements			
Dettes subordonnées	155	-	-	-	155	
Dettes rattachées	-	-	(2)	2	-	
TOTAL	155	-	(2)	2	155	

NOTE 16 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Valeur au bilan		Hiérarchie de la juste valeur		
	30/06/2021	Juste valeur 30/06/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	4	4	-	-	4
Instruments dérivés de couverture ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ⁽²⁾	40	40	40	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti ⁽³⁾	719	719	-	-	719
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti ⁽⁴⁾	13 923	13 932	-	-	13 932
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	1	1	-	1	-
Instruments dérivés de couverture ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit ⁽⁵⁾	4 609	4 588	-	4 163	425
Dettes représentées par un titre ⁽⁵⁾	5 386	5 411	2 525	2 886	-
Dettes envers la clientèle ⁽³⁾	3 365	3 214	-	-	3 214
Dettes subordonnées ⁽⁵⁾	155	150	-	150	-

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

(1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne. Leur juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2).

(2) Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont évalués sur la base de cotations de marché disponibles (niveau 1).

(3) Les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti. Leur juste valeur est déterminée en appliquant une valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(4) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. Ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur) lorsque nécessaire afin d'encadrer les positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité définies par le groupe PSA Banque France. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(5) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe PSA Banque France sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les trois cas suivants :

- > pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations sur le marché lorsqu'elles sont disponibles (niveau 1) et en appliquant une valorisation basée sur les informations recueillies auprès de nos partenaires financiers, dans ce cas, la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2) ;
- > pour la dette envers les établissements de crédit, en appliquant une évaluation basée sur les informations collectées auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2) lorsqu'elles sont disponibles, et en appliquant une valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3) ;
- > pour la dette subordonnée, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

NOTE 17 Autres engagements

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur de la clientèle ⁽¹⁾	753	776
Engagements de garantie		
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit ⁽²⁾	285	272
Garanties reçues sur encours clientèle	285	272
Garanties reçues sur titres détenus	-	-
Autres garanties reçues d'établissements de crédit	-	-
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	-	-
Garanties données en faveur de la clientèle	4	5
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-
Autres engagements reçus		
Titres reçus en garantie	-	-
Autres ⁽³⁾	96	126
Autres engagements donnés		
Actifs donnés en garantie pour compte propre, reste mobilisable ⁽⁴⁾	173	919
<i>dont à la Banque Centrale Européenne</i>	173	919

(1) Les engagements sur offres préalables de crédit à la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau, révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

(2) Les garanties CHUBB s'élèvent à 210 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 197 millions d'euros au 31 décembre 2020.
Les garanties COFACE s'élèvent à 75 millions d'euros au 30 juin 2021 contre à 75 millions d'euros au 31 décembre 2020.

(3) Garantie financière reçue au titre de l'opération SRT.

(4) Il s'agit du montant de collatéral restant mobilisable auprès de la BCE. CREDIPAR a remis 2 394 millions d'euros de titres ABS, 40 millions d'euros de BTF et 802 millions d'euros de créances privées sur son compte de garantie, que la Banque de France a valorisé pour un total de 2 967 millions d'euros.
Le groupe PSA Banque France ayant tiré 2 825 millions d'euros (cf. Note 11) que la Banque de France a valorisé à 2 813 millions d'euros, il reste donc 173 millions d'euros mobilisables, soit un financement autorisé non utilisé de 154 millions d'euros dont les intérêts courus négatifs sur TLTRO-III de 11 millions d'euros.

Le groupe PSA Banque France ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

NOTE 18 Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	2020
Sur les actifs financiers au coût amorti	266	250	508
Opérations avec la clientèle	253	246	493
Ventes à crédit	68	75	146
dont entreprises liées avec STELLANTIS	-	-	1
dont encours titrisés	53	52	105
Location avec option d'achat	159	146	298
dont entreprises liées avec STELLANTIS	20	21	43
dont encours titrisés	64	46	110
Location longue durée	104	93	191
dont entreprises liées avec STELLANTIS	-	-	-
dont encours titrisés	29	31	60
Créances commerciales	29	32	60
dont entreprises liées avec STELLANTIS	21	19	41
Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	3	5	9
dont entreprises liées avec STELLANTIS	-	-	-
Comptes ordinaires	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-
Rémunérations des apporteurs	(103)	(97)	(197)
Ventes à crédit	(40)	(36)	(80)
Location avec option d'achat/location longue durée	(63)	(61)	(117)
Autres financements	-	-	-
dont entreprises liées avec STELLANTIS	(17)	(18)	(32)
Autres coûts d'acquisition	(7)	(8)	(14)
Opérations avec les établissements de crédit*	13	4	15
Dettes représentées par un titre	-	-	-
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	1
TOTAL	266	250	509

* Correspond aux produits d'intérêts sur opérations TLTRO.

Le taux d'intérêt retenu pour les opérations de refinancement long terme TLTRO-II conduites par la BCE tient compte de la confirmation, reçue en 2018, du taux d'intérêt négatif de -0,40% (taux de la facilité de dépôt). En effet, la croissance des encours de financement accordés aux particuliers et aux entreprises non financières a été supérieure aux 2,5% requis sur la période de référence (janvier 2016 à janvier 2018).

Un tirage LTRO a été effectué d'avril à juin 2020 au taux de -0,50%.

Sept tirages TLTRO-III ont été effectués depuis septembre 2019. Le taux appliqué tient dès à présent compte tenu de l'anticipation à pouvoir bénéficier des taux bonifiés sur les différentes périodes sur la base de sa nouvelle production de crédits (taux de facilité de dépôt à -0,50% jusqu'au 23 juin 2020 et à partir du 24 juin 2020 taux de facilité de dépôt diminuée de -0,50% jusqu'au 23 juin 2021 et possiblement jusqu'au 23 juin 2022).

Le groupe PSA Banque France considère ainsi que les tirages TLTRO sont à des conditions de marché, IFRS 9 s'applique de fait.

NOTE 19 Intérêts et charges assimilées

19.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	2020
Sur les passifs financiers au coût amorti		(37)	(40)	(75)
Opérations avec la clientèle		(21)	24)	(42)
Ventes à crédit		-	-	-
Location avec option d'achat		-	-	-
Location longue durée		-	-	-
Créances commerciales		(3)	(4)	(4)
Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)		-	-	-
Comptes ordinaires		-	-	-
Comptes d'épargne	19.2	(11)	(13)	(25)
Engagements de financement reçus		(7)	(7)	(13)
Opérations avec les établissements de crédit	19.3	(5)	(5)	(11)
Dettes représentées par un titre	19.4	(11)	(11)	(22)
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	19.5	(2)	(1)	(4)
Autres intérêts et charges assimilées		(3)	(2)	(9)
TOTAL		(42)	(43)	(88)

19.2 INTÉRÊTS SUR COMPTES D'ÉPARGNE

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	2020
Intérêts sur comptes d'épargne	(11)	(13)	(25)
Sur livret	(9)	(10)	(20)
Compte à terme	(2)	(3)	(5)
TOTAL	(11)	(13)	(25)

19.3 INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	2020
Intérêts sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(2)	(3)	(5)
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-	(2)
Charges d'intérêts d'actifs	(1)	-	(1)
Charges d'intérêts assimilables à des frais d'émission	(2)	(2)	(5)
TOTAL	(5)	(5)	(11)

19.4 INTÉRÊTS SUR DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	2020
Charges sur dettes représentées par un titre	(9)	(8)	(17)
<i>dont titrisation : obligations placées</i>	(2)	(3)	(4)
Charges sur dettes subordonnées	(1)	(1)	(2)
Charges d'intérêts assimilables à des frais d'émission	(1)	(2)	(3)
TOTAL	(11)	(11)	(22)

19.5 INTÉRÊTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	2020
Swaps de couverture (Fair Value Hedge)	(2)	(1)	(4)
dont entreprises liées avec STELLANTIS	-	-	-
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	-	-
TOTAL	(2)	(1)	(4)

NOTE 20 Commissions

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	2020
Produits	75	70	147
Commissions accessoires aux contrats de financement	9	6	15
Commissions sur prestations des activités de service	66	64	132
Autres	-	-	-
Charges	(2)	(2)	(5)
Commissions sur prestations des activités de service	(2)	(2)	(5)
Autres	-	-	-
TOTAL	73	68	142

NOTE 21 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

21.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	2020
Dividendes et produits nets sur titres de participation		-	-	-
Intérêts assimilés sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Gains/pertes sur opérations des portefeuilles de placement		-	-	-
Gains/pertes sur les instruments dérivés classés en opération de transaction*		-	-	-
Résultat de la comptabilité de couverture	21.2	1	-	-
Couvertures de juste valeur : variation des instruments de couverture des encours clientèle		4	1	1
Couvertures de juste valeur : variation des encours clientèle couverts		(3)	(1)	(1)
Couvertures de juste valeur : variation des instruments de couverture des emprunts		-	-	-
Couvertures de juste valeur : variation des emprunts couverts		-	-	-
TOTAL		1	-	-

* Les swaps classés en trading concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiation, les variations de juste valeur de ces swaps sont compensées par les variations de juste valeur de swaps en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du swap mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le swap mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Note 4.1 et 9.1).

21.2 RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphes « Risque de crédit » et « Risques de change et de taux d'intérêt » du rapport annuel d'activité).

Risque de taux

La politique en matière de risque de taux d'intérêt est plutôt conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité en accord avec l'appétit du risque défini. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture.

Le nominal des *swaps* de couverture de taux s'élève à un montant de 1 520 millions d'euros au 30 juin 2021.

Risque de change

Le groupe PSA Banque France n'a pas d'opérations en devises. Le risque de change est inexistant.

Risque de contrepartie

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociées dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. Suite à la réglementation EMIR, de nouveaux contrats-cadres CDEA (*Cleared Derivatives Execution Agreement*) ont été mis en place. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 24.

Dans le cadre de sa politique de placement, le groupe PSA Banque France limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de comptes interbancaires et de dépôts sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement investis dans des placements de type HQLA.

ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE LA COUVERTURE EN TAUX EN JUSTE VALEUR (FAIR VALUE HEDGE)

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	Variation de valeur	Inefficacité en résultat
Écart de réévaluation des encours clientèle (vente à crédit, location avec option d'achat et location longue durée)				
Ventes à crédit	(1,0)	(0,3)	-	-
Location avec option d'achat	(1,7)	(0,5)	-	-
Location longue durée	(1,2)	(0,4)	-	-
Total valorisation nette	(3,8)	(1,2)	(2,6)	-
Instruments dérivés de couverture de l'encours clientèle				
À l'actif	1,1	-	-	-
Au passif (Note 10)	(0,9)	(3,4)	-	-
Total valorisation nette	0,2	(3,4)	3,6	1,0
Inefficacité en stock	(3,6)	(4,6)		1,0
Écart de réévaluation des emprunts couverts				
Valorisation nette	-	-	-	-
Total valorisation nette	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture des emprunts				
À l'actif	-	-	-	-
Au passif (Note 10)	-	-	-	-
Total valorisation nette	-	-	-	-
Inefficacité en stock	-	-	-	-
Écart de réévaluation des obligations couvertes				
Valorisation nette	-	-	-	-
Total valorisation nette	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture des obligations				
À l'actif	-	-	-	-
Au passif (Note 10)	-	-	-	-
Total valorisation nette	-	-	-	-
Inefficacité en stock	-	-	-	-

NOTE 22 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2021			1 ^{er} semestre 2020			2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Résultat de cession des véhicules d'occasion	11	-	11	9	-	9	18	-	18
Quote-part sur opérations faites en commun	-	(8)	(8)	-	(5)	(5)	-	(13)	(13)
Autres produits/charges d'exploitation bancaire	-	(7)	(7)	-	(5)	(5)	-	(5)	(5)
Autres produits/charges d'exploitation	1	(1)	-	1	(1)	-	3	(1)	2
TOTAL	12	(16)	(4)	10	(11)	(1)	21	(19)	2

NOTE 23 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	2020
Frais de personnel	(34)	(32)	(65)
Rémunérations	(21)	(20)	(41)
Charges sociales	(9)	(9)	(17)
Intéressement et participation	(4)	(3)	(7)
Autres charges générales d'exploitation	(47)	(47)	(89)
dont entreprises liées avec STELLANTIS	(19)	(20)	(40)
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	(1)	(1)
TOTAL	(81)	(79)	(154)

NOTE 24 Coût du risque

Les tableaux ci-après présentent le coût du risque par catégorie de clientèle, aucune autre perte significative de valeur n'ayant été constatée sur d'autres actifs financiers.

24.1 ÉVOLUTION DE L'ENCOURS

(en millions d'euros)	Bilan au 31/12/2020	Production nette	Coût du risque				Total coût du risque au 1 ^{er} semestre 2021	Bilan au 30/06/2021
			Dotations	Reprises	Passages en pertes	Récupérations sur créances amorties		
Retail								
Créances en stage 1	8 477	364	-	-	-	-	8 841	
Créances en stage 2	271	(26)	-	-	-	-	245	
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	
Créances en stage 3	132	7	-	-	(14)	(14)	125	
Encours brut	8 880	345	-	-	(14)	(14)	9 211	
Dépréciations créances en stage 1	(28)	-	(4)	3	-	(1)	(29)	
Dépréciations créances en stage 2	(23)	-	(1)	4	-	3	(20)	
Dépréciations créances en stage 3	(93)	-	(5)	7	-	2	(91)	
Dépréciations	(144)	-	(10)	14	-	4	(140)	
Éléments intégrés au coût amorti	177	10	-	-	-	-	187	
Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 7.2)	8 912	355	(10)	14	(14)	(10)	9 257	
Récupérations sur créances amorties			-	-	-	2	2	
Dépréciations autres opérations clientèle			-	-	-	-	-	
Coût du risque Retail			(10)	14	(14)	2	(8)	

(en millions d'euros)	Bilan au 31/12/2020	Production nette	Coût du risque				Récupérations sur créances amorties	Total coût du risque au 1 ^{er} semestre 2021	Bilan au 30/06/2021
			Dotations	Reprises	Passages en pertes				
Corporate réseaux									
Créances en stage 1	3 283	(297)	-	-	-	-	-	-	2 986
Créances en stage 2	574	(111)	-	-	-	-	-	-	463
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en stage 3 ⁽¹⁾	51	(12)	-	-	-	-	-	-	39
Encours brut	3 908	(420)	-	-	-	-	-	-	3 488
Dépréciations créances en stage 1	(1)	-	(6)	6	-	-	-	-	(1)
Dépréciations créances en stage 2	(12)	-	(3)	5	-	-	2	-	(10)
Dépréciations créances en stage 3	(20)	-	(2)	2	-	-	-	-	(20)
Dépréciations	(33)	-	(11)	13	-	-	-	2	(31)
Éléments intégrés au coût amorti	8	-	-	-	-	-	-	-	8
Encours net (B – cf. renvoi A de la Note 7.2)	3 883	(420)	(11)	13	-	-	-	2	3 465
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations autres opérations clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du risque Corporate réseaux			(11)	13	-	-	-	2	
Corporate et assimilés									
Créances en stage 1	800	168	-	-	-	-	-	-	968
Créances en stage 2	261	(64)	-	-	-	-	-	-	197
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en stage 3	19	(5)	-	-	-	-	-	-	14
Encours brut	1 080	99	-	-	-	-	-	-	1 179
Dépréciations créances en stage 1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	(1)
Dépréciations créances en stage 2	(1)	-	-	-	-	-	-	-	(1)
Dépréciations créances en stage 3	(10)	-	(1)	1	-	-	-	-	(10)
Dépréciations	(12)	-	(1)	1	-	-	-	-	(12)
Éléments intégrés au coût amorti	32	2	-	-	-	-	-	-	34
Encours net (C – cf. renvoi C de la Note 7.2)	1 100	101	(1)	1	-	-	-	-	1 201
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations autres opérations clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du risque Corporate et assimilés			(1)	1	-	-	-	-	
Encours total									
Créances en stage 1	12 560	235	-	-	-	-	-	-	12 795
Créances en stage 2	1 106	(201)	-	-	-	-	-	-	905
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en stage 3	201	(10)	-	-	(14)	-	(14)	-	177
Encours brut	13 867	24	-	-	(14)	-	(14)	-	13 877
Dépréciations créances en stage 1	(30)	-	(10)	9	-	-	(1)	-	(31)
Dépréciations créances en stage 2	(37)	-	(4)	9	-	-	5	-	(32)
Dépréciations créances en stage 3	(122)	-	(8)	10	-	-	2	-	(120)
Dépréciations ⁽²⁾	(189)	-	(22)	28	-	-	6	-	(183)
Éléments intégrés au coût amorti	217	12	-	-	-	-	-	-	229
Encours net (A+B+C)	13 895	36	(22)	28	(14)	-	(8)	-	13 923
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	2	-	2
Dépréciations autres opérations clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL COÛT DU RISQUE			(22)	28	(14)	-	2	(6)	

(1) Le groupe PSA Banque France peut, dans certains cas, financer des véhicules acquis par des concessionnaires déclarés en « stage 3 » afin que ces derniers ne soient pas contraints de cesser leur activité. Au sens d'IFRS 9, ces créances sont considérées comme des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (Purchased or Originated Credit Impaired – POCI) pour 36 millions d'euros à fin juin 2021 (47 millions d'euros à fin décembre 2020). Il est à noter que lors de l'attribution d'une ligne de financement à l'origine, les concessionnaires concernés n'étaient pas en défaut. Par ailleurs, les financements de ces contrats se font dans une limite propre à chaque concessionnaire en fonction de leur niveau de risque et sous une surveillance très étroite par la direction des risques. L'exposition au risque n'augmente pas sur les concessionnaires concernés car un nouveau financement ne peut être attribué que dans la limite de la ligne disponible (et donc après le remboursement d'un autre financement).

(2) Une provision additionnelle (ajustement post-modèle) de 15 millions d'euros a été comptabilisée en 2020 afin de prévenir des impacts estimés de la crise de Covid-19 sur les futures créances douteuses. Elle n'a pas fait l'objet d'une évolution au premier semestre 2021.

24.2 ÉVOLUTION DU COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	2020
Créances en stage 1						
Dotations pour dépréciations	(4)	(6)	-	(10)	(18)	(7)
Reprises de dépréciations	3	6	-	9	6	5
Créances en stage 2						
Dotations pour dépréciations	(1)	(3)	-	(4)	(7)	(16)
Reprises de dépréciations	4	5	-	9	8	5
Créances en stage 3						
Dotations pour dépréciations	(5)	(2)	(1)	(8)	(42)	(39)
Reprises de dépréciations	7	2	1	10	32	43
Autres opérations clientèle en stage 3						
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	(1)	(2)
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-	-
Pertes sur créances irrécupérables	(14)	-	-	(14)	(12)	(53)
Récupérations sur créances amorties	2	-	-	2	3	6
COÛT DU RISQUE	(8)	2	-	(6)	(31)	(58)

La politique de gestion du risque de crédit est décrite au paragraphe « Risque de crédit » du rapport de gestion au 31 décembre 2020.

NOTE 25 Impôt sur les bénéfices

25.1 ÉVOLUTION DES POSTES DE BILAN

(en millions d'euros)	Bilan au 31/12/2020	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Bilan au 30/06/2021
Impôts courants					
Actif	1				-
Passif	(8)				(24)
TOTAL	(7)	(35)	-	18	(24)
Impôts différés					
Actif	3				3
Passif	(449)				(452)
TOTAL	(446)	(3)	-	-	(449)

25.2 CHARGE D'IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe de la Note 2.A du rapport annuel 2020 qui traite de l'imposition différée.

Le taux d'imposition auquel est soumis le groupe PSA Banque France est de 27,5%.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû portant le taux légal théorique à 28,4%.

Sur le premier semestre 2021, les impôts sont évalués suivant les taux prévus par la loi de finance 2020 pour l'année, et la loi de finance 2021, publiée le 30 décembre 2020.

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	2020
Impôts courants			
Impôt sur les bénéfices	(35)	(3)	(30)
Impôts différés			
Impôts différés de la période	(3)	(45)	(73)
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	-	-	-
TOTAL	(38)	(48)	(103)

25.3 PREUVE D'IMPÔT DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	2020
Résultat avant impôt	205	156	346
Différences permanentes	8	4	4
Total imposable	213	160	350
Charge d'impôt théorique	(60)	(51)	(112)
<i>Taux théorique</i>	<i>28,41%</i>	<i>32,02%</i>	<i>32,02%</i>
Évaluation des impôts différés hors contribution exceptionnelle de 15%	23	5	11
<i>dont impact de la réévaluation du stock d'IDP se retournant à partir du 1^{er} janvier 2021</i>	<i>23</i>	<i>5</i>	<i>11</i>
Contributions sur revenus distribués	-	-	-
Reclassement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en impôt courant (IAS 12)	(1)	(2)	(2)
Autres	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	(38)	(48)	(103)
<i>Taux effectif d'impôt groupe</i>	<i>17,9%</i>	<i>29,9%</i>	<i>29,5%</i>

25.4 IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS SUR DÉFICITS REPORTABLES

En l'absence de déficit reportable, il n'y a pas d'impôt différé actif sur déficit reportable.

NOTE 26 Information sectorielle

26.1 ÉLÉMENTS DE BILAN

POUR 2021

(en millions d'euros)	Activités de financement				Total au 30/06/2021
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	
		Retail	Corporate et assimilés		
Actif					
Prêts et créances sur la clientèle	3 465	9 257	1 201	-	13 923
Caisse, banques centrales	293	784	123	-	1 200
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	4	-	4
Prêts et créances sur les établissements de crédit	16	91	612	-	719
Autres postes de l'actif				375	375
TOTAL DE L'ACTIF					16 221
Passif					
Dettes de refinancement*	2 279	9 739	1 251	-	13 269
Dettes envers la clientèle*	13	71	7	-	91
Autres postes du passif				1 255	1 255
Capitaux propres				1 606	1 606
TOTAL DU PASSIF					16 221

* Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement ».

POUR 2020

(en millions d'euros)	Activités de financement				Total au 31/12/2020
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	
		Retail	Corporate et assimilés		
Actif					
Prêts et créances sur la clientèle	3 883	8 912	1 100	-	13 895
Caisse, banques centrales	130	299	58	-	487
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14	85	865	-	964
Autres postes de l'actif				328	328
TOTAL DE L'ACTIF					15 674
Passif					
Dettes de refinancement*	2 831	8 845	1 079	-	12 755
Dettes envers la clientèle*	8	67	5	-	80
Autres postes du passif				1 274	1 274
Capitaux propres				1 565	1 565
TOTAL DU PASSIF					15 674

* Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement ».

26.2 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT

1^{ER} SEMESTRE 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	Activités de financement					Total au 1 ^{er} semestre 2021
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	Assurances et services	
		Retail	Corporate et assimilés			
Intérêts et produits assimilés	36	194	23	13		266
Intérêts et charges assimilées	(8)	(16)	(3)	(15)		(42)
Commissions (produits)	2	4	3	-	66	75
Commissions (charges)	-	-	-	-	(2)	(2)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	1	-		1
Produits des autres activités	1	12	(1)	-		12
Charges des autres activités	(1)	-	-	(15)		(16)
Produit net bancaire	30	194	23	(17)	64	294
Coût du risque de crédit	2	(8)	-			(6)
Résultat après coût du risque	32	186	23	(17)	64	288
Charges générales d'exploitation et assimilées				(83)		(83)
Résultat d'exploitation	32	186	23	(100)	64	205

1^{ER} SEMESTRE 2020

<i>(en millions d'euros)</i>	Activités de financement					Total au 1 ^{er} semestre 2020
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	Assurances et services	
		Retail	Corporate et assimilés			
Intérêts et produits assimilés	38	189	18	5		250
Intérêts et charges assimilées	(13)	(25)	(4)	(1)		(43)
Commissions (produits)	1	3	2	-	64	70
Commissions (charges)	-	-	-	-	(2)	(2)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-		-
Produits des autres activités	-	9	1	-		10
Charges des autres activités	-	-	-	(11)		(11)
Produit net bancaire	26	176	17	(7)	62	274
Coût du risque de crédit	-	(32)	1			(31)
Résultat après coût du risque	26	144	18	(7)	62	243
Charges générales d'exploitation et assimilées				(82)		(82)
Résultat d'exploitation	26	144	18	(89)	62	161

NOTE 27 Événements postérieurs à la clôture

Depuis le 30 juin 2021 et jusqu'au 14 septembre 2021, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun événement n'est intervenu susceptible d'influer de

manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

2.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2021

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société PSA BANQUE FRANCE, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 22 septembre 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Isabelle Gallois

Matthew Brown

Olivier Gatard

Déclaration de la personne responsable du rapport semestriel 2021

RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL 2021

Laurent AUBINEAU

Directeur Général de PSA Banque France

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes semestriels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de PSA Banque France et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité du présent document présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Poissy, le 22 septembre 2021



Laurent AUBINEAU

Directeur Général de PSA Banque France

Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80
INFORMATION DESIGN

www.labrador-company.com

P S A B A N Q U E F R A N C E

STELLANTIS

Société anonyme au capital de 144 842 528 €
Siège social : 2-10 Boulevard de l'Europe - 78300 POISSY
R.C.S Versailles 652 034 638 - Siret 652 034 638 00047
Code APE/NAF : 6419Z
Code interbancaire : 14749
LEI : 969500JK10192KI3E882
www.psa-banque-france.com
tél. : + 33 (0) 1 46 39 65 55